

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-septième séance – Mercredi 6 avril 2016, à 20 h 50

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 20 h 50 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M^{me} Olga Baranova*, *M. Régis de Battista*, *M^{mes} Vera Figurek*, *Christina Kitsos* et *M. Tobias Schnebli*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 mars 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 avril et mercredi 6 avril 2016, à 17 h et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif
et du bureau du Conseil municipal – Résolution et motions: accueil des réfugiés

1. Exhortation.

(La présidence est momentanément assurée par M. Alain de Kalbermatten, deuxième vice-président.)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous poursuivons avec les trois objets liés dont vous avez accepté l'urgence hier.

4.a) Résolution du 5 avril 2016 de M^{me} et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Tobias Schnebli, Marie-Pierre Theubet, Olivier Gurtner, Emmanuel Deonna et Pierre Gauthier: «Pour que Genève soit toujours ville de refuge» (R-194)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Aujourd'hui, des centaines de milliers de réfugié-e-s fuient la guerre, les bombardements et les exactions de toutes sortes. Face à cette crise humanitaire, des murs s'érigent à travers l'Europe alors que certains pays, comme la Grèce, sont confrontés à une tragédie humaine. En mars 2016, 70 000 réfugié-e-s ont

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 6021.

été bloqués en Grèce dans des conditions misérables, et ce chiffre devrait passer à plus de 100 000 d'ici quelques semaines. Un accord scandaleux a été négocié par l'Union européenne avec la Turquie permettant, en échange de quelques milliards d'euros, le renvoi sur son territoire, et dans des conditions pires encore que celles qui prévalent en Grèce, des réfugiées et réfugiés l'ayant traversée.

Un appel national¹ a été lancé pour que la Suisse accueille 50 000 réfugié-e-s, ce qui ne correspondrait qu'à moins de 0,6% de la population résidente du pays. L'appel invite également les collectivités publiques à s'annoncer comme «villes de refuge» pour accueillir concrètement les réfugié-e-s. Par la présente résolution, le Conseil municipal de la Ville de Genève répondra à cette demande.

Genève fut cité du refuge. Elle doit le rester – ou le redevenir. Genève est le siège du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Elle doit en assumer autre chose que l'image. La Convention internationale de 1951 instituant le droit d'asile et la protection des réfugiés porte le nom de Genève. Cet honneur se mérite.

En conséquence de quoi, et par fidélité à l'histoire de notre Ville,

le Conseil municipal de la Ville de Genève:

- proclame Genève «ville de refuge»;
- appelle le Conseil fédéral à renforcer le soutien financier apporté par la Suisse à l'action du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés en faveur des réfugiées et réfugiés.

4.b) Motion du 7 octobre 2015 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Vera Figurek, Pierre Gauthier, Maria Pérez, Stéphane Guex et Gazi Sahin: «Augmenter les capacités d'accueil face aux drames des réfugiés» (M-1195)².

PROJET DE MOTION

Rappelant l'acceptation par le Conseil municipal de la résolution R-188, «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie» ainsi que de la motion M-1191, «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire»,

¹ On signe ici: <https://www.change.org/p/appeal-national-appel-national-pour-que-la-suisse-accueille-rapidement-50-000>

² Annoncée, 2151. Motion d'ordonnancement, 6023.

Considérant:

- que les Cantons sont appelés à augmenter leur capacité d'accueil en raison de la hausse du nombre de personnes qui cherchent refuge en Suisse;
 - que le Conseil municipal de la Ville de Zurich a adopté un postulat qui demande que celle-ci accueille 1000 réfugié-e-s de plus,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'aider à organiser et de soutenir des réseaux de solidarité parmi la population de Genève pour dégager des capacités d'accueil supplémentaires dignes et durables;
 - de trouver des places pour héberger des réfugiés dans les bâtiments publics de la Ville de Genève;
 - de poursuivre toute mesure utile avec l'objectif d'augmenter la capacité d'accueil de 500 réfugiés en Ville de Genève;
 - de demander au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour augmenter de 500 places supplémentaires les capacités d'accueil dans les autres communes du canton.

4.c) Motion du 14 mars 2016 de M^{mes} et MM. Emmanuel Deonna, Martine Sumi, Olivier Gurtner, Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Jennifer Conti, Alfonso Gomez, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Gazi Sahin, Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Marie-Pierre Theubet, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat et Sami Gashi: «Pour une pratique humaine du droit d'asile et le retour d'Amanuel G.» (M-1218)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le Centre social protestant et les œuvres d'entraide se sont émus de l'expulsion vers l'Italie, vendredi dernier, d'Amanuel G., réfugié syrien, dans des conditions insupportables.

Amanuel G. vivait avec son épouse enceinte et leurs deux enfants sur sol genevois. Il s'est dûment présenté depuis plusieurs mois à l'Office cantonal de la population et des migrations.

¹ Annoncée, 5991. Motion d'ordonnancement, 6023.

Une pétition avait été signée par plus de 2000 personnes, dont des parlementaires fédéraux et cantonaux issus de trois partis gouvernementaux, ainsi que deux anciennes présidentes de la Confédération. Elle demandait instamment de permettre à Amanuel G. de rester sur sol genevois avec sa famille.

Compte tenu du caractère inique de ce renvoi et des méthodes employées pour l'effectuer, le Conseil municipal prie le Conseil administratif:

- d'exiger des éclaircissements de la part du Département de la sécurité et de l'économie (DSE) sur les conditions dans lesquelles cette expulsion a été décidée et effectuée;
- d'expliquer les mesures prises par le Conseil administratif afin de permettre le retour sans délai d'Amanuel G. à Genève;
- de faire le point sur les efforts entrepris par le Conseil administratif pour éviter les drames suscités par une application inhumaine des accords de Dublin par le DSE;
- d'indiquer les mesures exceptionnelles d'aide et de soutien aux requérants d'asile de Syrie et d'Erythrée prises en concertation avec le Canton.

Préconsultation

M. Emmanuel Deonna (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, plus de 150 000 migrants, y compris des réfugiés, ont traversé l'Europe depuis le début de l'année. La plupart arrivent par les îles grecques, d'autres par l'Italie. L'Europe accueille aujourd'hui 1,5 million de réfugiés pour une population totale de 650 millions d'habitants. Autant dire que c'est une goutte d'eau dans l'océan.

Une pétition circule en Suisse au plan national pour l'accueil rapide de 50 000 réfugiés. 50 000 réfugiés, c'est à peine 1% de la population résidente en Suisse. Vous savez que plus de 20 000 migrants sont morts noyés en Méditerranée ces quinze dernières années. La responsabilité des gouvernements européens, de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (Otan), de l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne (Frontex) ou celle d'autres acteurs est engagée dans ces drames. L'Allemagne n'arrive plus à assumer son *leadership* en matière d'accueil des réfugiés. L'Europe, quant à elle, tolère un accord entre la Grèce et la Turquie permettant à ces dernières de se débarrasser des réfugiés.

Genève héberge le siège européen de l'Organisation des Nations unies (ONU). Le premier régime de protection des réfugiés dans le monde a été élaboré à Genève, dans l'entre-deux-guerres, à l'époque de la Société des Nations. Après la Seconde Guerre mondiale, en 1951, Genève a lié son destin à celui du

droit d'asile, en instituant la Convention relative au statut des réfugiés, qui porte le nom de Genève.

Aujourd'hui, compte tenu de ses antécédents historiques, de ses traditions, Genève doit montrer l'exemple. La Ville de Genève doit s'insérer clairement au sein du réseau européen de villes refuges. M^{me} la maire n'est pas là, mais je suis content d'avoir appris hier soir que M^{me} Ada Colau, maire de Barcelone, avait accusé réception de son message et pris acte de la volonté de la Ville de Genève de rejoindre le réseau des villes refuges. La Ville de Genève doit, d'une part, accueillir un nombre plus important de réfugiés. Elle doit, d'autre part, améliorer tous ses dispositifs d'intégration, de formation, d'accès à l'emploi, à la culture et au sport.

Je vous rappelle que 40% des résidents genevois sont étrangers. En ville de Genève, il y a 60% d'étrangers si on compte les binationaux. Selon le groupe socialiste, le Conseil administratif doit forcer les autorités cantonales à mieux se concerter avec lui. Personne ne peut tolérer les drames dont nous avons été témoins récemment. Je pense en particulier à l'affaire Amanuel G., un réfugié érythréen, qui vivait avec son épouse enceinte et leurs deux enfants à Genève.

Il s'est présenté, comme il le devait, pendant plusieurs mois à l'Office cantonal de la population et des migrations. Qu'est-il arrivé? Les forces de police sont venues le cueillir au petit matin comme un malfrat. Une pétition avait pourtant été signée par 2000 personnes, dont des parlementaires fédéraux de tous les partis et deux anciennes présidentes de la Confédération, pour permettre à Amanuel G. de rester sur le sol genevois. Comme vous avez pu le lire dans *Le Matin Dimanche* ou dans *L'illustré*, Amanuel G. erre dans les faubourgs de Rome. J'estime que le Conseil d'Etat et plus particulièrement le Département de la sécurité et de l'économie est complice de l'errance d'Amanuel G. (*Brouhaha.*)

Le groupe socialiste veut savoir dans quelles conditions cette expulsion a été décidée. Il souhaite également que le Conseil administratif explique quelle mesure il va entreprendre pour permettre le retour sans délai d'Amanuel G. à Genève. Au sens du groupe socialiste, il faut à tout prix éviter les drames qui sont entraînés par une application totalement inhumaine des accords de Dublin.

Le groupe socialiste souhaite connaître ce que le Conseil administratif entend entreprendre pour éviter ces drames, pour accueillir dignement plus de réfugiés, en particulier les réfugiés syriens et les réfugiés érythréens. De même, nous aimerions savoir quelles actions sont envisagées avec le Canton et la Confédération en vue d'une meilleure intégration des réfugiés à Genève, Genève qui doit montrer l'exemple. (*Applaudissements.*)

(*La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.*)

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, je ne reviendrai pas sur les chiffres terribles qui viennent d'être annoncés. Nous avons trois objets liés. Un projet de résolution donne des grands principes et demande au Conseil fédéral de renforcer le soutien au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Nous avons la motion dont vient de parler M. Deonna et enfin la motion M-1195, qui propose d'organiser un peu mieux le soutien au réseau qui existe à Genève et qui fixe l'objectif très raisonnable d'essayer d'augmenter la capacité d'accueil de 500 réfugiés en ville de Genève. Je crois que ces trois propositions forment un tout. Elles vont ensemble, c'est cohérent qu'on les ait liées. Je vous demande donc de leur faire bon accueil.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution R-194 est acceptée par 35 oui contre 27 non (1 abstention).

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1195 est acceptée par 39 oui contre 27 non (1 abstention).

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1218 est acceptée par 38 oui contre 25 non (2 abstentions).

M. François Bärtschi (MCG). Une fois de plus, nous nous retrouvons dans des sujets qui sont complètement en dehors de l'ordre juridique existant, quoi qu'on en dise et quoi qu'on puisse en penser, puisque c'est la Confédération qui s'occupe du problème de l'accueil des réfugiés, selon une clé de répartition par canton.

Genève accueille d'ailleurs déjà très largement des réfugiés, beaucoup plus largement que ne le permet son territoire, ce qui pose un certain nombre de problèmes pour accueillir les personnes qui nous sont attribuées en tant que Canton. Nous avons déjà de grandes difficultés. Quand je vois ce type de texte, je comprends qu'on veut ouvrir les portes toutes grandes, comme si Genève était une cité indépendante, une île qui s'autogérerait, où on pourrait venir de manière spontanée. Comme si les Genevois pouvaient faire ce genre de choses... Non! Genève ne peut pas accueillir un million de réfugiés! Elle ne peut pas résoudre à elle seule le problème de la Syrie, le problème des migrations. C'est un problème méditerranéen, si ce n'est mondial.

Il y a donc quelque chose d'irréaliste dans cette histoire. Je ne reviendrai pas sur le drame qui a été évoqué. Il y a beaucoup de drames qui restent muets, avec des gens qui disparaissent en Méditerranée et dont personne ne se soucie. Il s'agit là d'un drame humain qui a été monté en... enfin qui a été choisi et qui, à mon sens, est une pure manipulation médiatique. Je crois qu'il ne faut absolument pas entrer là-dedans. Pensons plutôt aux dizaines de milliers de morts qui disparaissent régulièrement en Méditerranée.

Je pense que Genève fait beaucoup plus par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Elle fait beaucoup plus en recevant des conférences internationales. Là est le destin de Genève; ce n'est pas d'aller dans la facilité larmoyante qui, d'une certaine façon, n'est là que pour se donner bonne conscience. Ce n'est pas digne de notre Ville de Genève.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Nous sommes bien entendu tous touchés quand on entend ce que M. Deonna nous dit. On sait qu'il y a des drames affreux qui se jouent. La Syrie est en feu, les gens sont bombardés... Tout le monde est touché par ces drames humains.

Je ne vais pas le répéter; cela étant, comme l'a dit également mon préopinant, on peut tout de même se demander si c'est au niveau communal qu'il faut commencer à résoudre le problème de l'immigration. C'est un problème complexe, qui est pris avant tout en charge par la Confédération.

J'aimerais plus spécialement me prononcer sur la motion M-1218, qui concerne le réfugié Amanuel et qui s'intitule: «Pour une pratique humaine du droit d'asile et le retour d'Amanuel G.» Je suis tout de même étonnée d'entendre parler dans une motion de «pratique humaine» et de voir que les auteurs ne sont même pas capables de distinguer la nationalité des réfugiés. Je lis en effet que le Centre social protestant et les œuvres d'entraide «se sont émus de l'expulsion vers l'Italie, vendredi dernier, d'Amanuel G., réfugié syrien, dans des conditions insupportables». Du coup, j'ai quelques interrogations, puisque les auteurs confondent allègrement un réfugié syrien avec un réfugié érythréen. Ma foi, on met tout dans le même sac. Je me demande où est l'éthique, le respect humain.

C'est pour le moins inquiétant de la part de politiciens. Je me demande si le fait de confondre comme ça l'origine d'un réfugié n'est pas le signe que l'on cherche à instrumentaliser ce dossier sans s'intéresser le moins du monde à ce cas individuel et particulier. Je vous pose la question. On annihile comme ça la nationalité pour en faire quelque chose de vague et d'abstrait. On met «syrien», ça passera peut-être mieux...

En outre, que veut dire «une pratique humaine du droit d'asile»? Le renvoi de ce réfugié – je parle bien de ce réfugié-là – était-il tout à fait inique? La motion demande au Conseil administratif «d'exiger des éclaircissements de la part du Département de la sécurité et de l'économie sur les conditions dans lesquelles cette expulsion a été décidée et effectuée». Je ne sais pas si vous avez lu la presse, mais je crois que des explications ont été données. Je lis une explication: «(...) la demande d'asile d'Amanuel est refusée par la Suisse puisqu'il a déjà le statut de réfugié en Italie. Il a fait recours mais a été débouté au début de janvier par le Tribunal administratif fédéral, jugeant que le regroupement familial doit dès lors se faire en Italie.»

La motion demande également au Conseil administratif d'expliquer les mesures qu'il a prises «afin de permettre le retour sans délai d'Amanuel G. à Genève». Je me demande quand même si on peut faire une motion pour exiger purement et simplement le retour de quelqu'un sans avoir analysé la situation. Enfin moi je trouve que la situation particulière de ce réfugié-là pose de nombreuses questions.

Il quitte l'Erythrée en 2009, il obtient l'asile en Italie. Sa femme quitte plus tard le pays. Je n'ai pas le dossier entre les mains, je ne sais pas en quelle année elle a quitté son pays. Elle l'aurait quittée à son tour parce qu'elle était également persécutée par les autorités érythréennes. Avait-elle déjà des enfants? Aujourd'hui, on apprend qu'elle attend son troisième enfant. Je ne sais pas si elle s'est enfuie avec ses enfants ou si ses enfants ont été conçus en Suisse parce que son mari est arrivé en Suisse. (*Remarque de M^{me} Casares.*) Non, on ne s'en fiche pas, Madame Casares, parce que cela pose quand même question...

Pourquoi sa femme s'est-elle enfuie en Suisse pour rejoindre son mari et non en Italie? (*Exclamation.*) Amanuel a-t-il délibérément... (*Brouhaha.*) J'aimerais bien continuer, s'il vous plaît, sans être sans arrêt interrompue par des gémissements ou des cris sur les bancs d'en face... Amanuel a-t-il délibérément demandé à sa femme d'aller en Suisse en sachant que les opportunités seraient meilleures dans notre pays? Si tel est le cas, n'aurait-on pas affaire à un vrai réfugié qui, en manipulant un peu les lois de Schengen, devient finalement une sorte de réfugié économique préférant s'installer en Suisse plutôt qu'en Italie où il avait un droit d'accueil?

J'aimerais d'ailleurs parler du rôle qu'a joué la presse dans ce dossier. La presse a-t-elle vraiment informé objectivement la population? On a pu lire dans des documents que le renvoi avait été violent et effectué de manière inattendue, inopportune. D'autres éléments ont montré par la suite que ce n'était ni inattendu ni inopportun, puisque la personne avait déjà été avertie à moult reprises qu'elle ne pourrait rester en Suisse.

Pourquoi d'ailleurs ne pouvait-il pas rester en Suisse? Parce que sa demande de réfugié n'avait pas été acceptée, en raison des accords de Schengen. Ce réfugié a fait recours. Le Tribunal administratif fédéral a confirmé son renvoi. Dès le moment où le Tribunal administratif fédéral l'a confirmé, la décision est donc définitive et exécutoire. C'est pourquoi ce cas pose de nombreuses questions. On ferait mieux de ne pas trop s'enflammer parce que c'est peut-être une situation qui fait beaucoup de tort aux autres réfugiés. A-t-on eu un texte du Grand Conseil au sujet de ce cas? Aucun texte n'a été déposé. La commune de Genève va-t-elle même outrepasser ses fonctions en se disant qu'elle va essayer de faire quelque chose dès lors que le Canton n'a rien fait? Etes-vous prêts pour un cas à remettre en cause les accords de Schengen et de Dublin?

Une voix. Oui!

M^{me} Michèle Roulet. Etes-vous prêts pour une situation particulière à dire que l'Etat de droit n'existe pas? Vous êtes prêts à dire qu'il y a peut-être des éléments troubles. Il faudrait peut-être avoir une réponse, voir si ce réfugié que je ne connais pas, dont je ne connais pas le dossier, a voulu se jouer des lois en disant à sa femme d'aller en Suisse en espérant, par le biais du regroupement familial, qu'il pourrait lui aussi venir en Suisse. Le cas de ce réfugié pose beaucoup de questions.

Le président. Vous devez conclure, Madame...

M^{me} Michèle Roulet. Avant de s'enflammer, je crois qu'il faut refuser l'émotionnel. L'émigration est quelque chose de complexe. Il faut refuser cette motion. Commencer à contrecarrer les accords de Schengen et de Dublin ne relève ni de notre compétence communale ni de notre fonction.

Le président. Je donne la parole à M. Bertinat. Non, il y a d'abord M. Gonzales... Gomez, pardon... (*Rires.*)

M. Alfonso Gomez (Ve). Je te pardonne...

Le président. Je suis vraiment désolé.

M. Alfonso Gomez. Je vous en prie, Monsieur le président...

Le président. Et pourtant ce n'est pas loin...

M. Alfonso Gomez. Non, c'est à quelques kilomètres... Bien, un peu de détente fait du bien...

Effectivement, vous transmettez, Monsieur le président, à M^{me} Roulet que ce n'est pas d'un réfugié syrien qu'il est question dans la motion M-1218 mais bien d'un réfugié érythréen. C'est une erreur, comme d'autres confondent Godard

avec Vadim... Mais ce n'est pas pour autant que l'on met en cause la capacité intellectuelle de celui qui la commet. Cela peut arriver, et les motionnaires, chère Madame, s'en excusent. Cette erreur est d'autant plus compréhensible que la situation dans les deux pays est tout aussi catastrophique au niveau des droits de l'homme, vous le reconnaissez vous-même.

Ce que l'on attend souvent d'un chef d'Etat est une gestion humaine; ce n'est pas une gestion de caporal, de caserne, comme c'est le cas aujourd'hui au niveau du Département de la sécurité et de l'économie de ce Canton. Et dans ce dossier, chère Madame, on n'a pas eu l'intelligence, même un pâle début d'intelligence, de traiter ce cas avec un minimum d'humanité. Vous reconnaissez vous-même, comme toutes les autorités d'ailleurs, que cette personne mérite le droit d'asile. Alors, s'il mérite le droit d'asile, pourquoi va-t-on le chercher à 3 h 30 du matin devant sa famille pour l'embarquer de force, sans savoir ni où il ira ni comment il pourra s'en sortir? Ce n'est pas une gestion politique, ce n'est pas une gestion humaine. C'est une gestion policière et militaire. Ce parlement mais également le Grand Conseil doivent dire que cela n'est pas possible. Si l'Etat, si une grande entité ne montre pas un minimum de respect, toute la société civile doit dire: «Halte-là, on ne peut pas gérer ce type de dossier de cette manière!» C'est ce qui vous est demandé et c'est ce qui est demandé à nos autorités. Il y a la loi, oui, mais il y a aussi l'humain, il y a aussi la manière. Dans ce cas, eh bien, ni la manière ni l'humain n'ont été respectés, c'est le moins que l'on puisse dire.

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

Les Verts soutiendront également la demande pour ouvrir nos portes en vue d'accueillir des réfugiés. Vous avez passé très rapidement là-dessus. Je le comprends parce que vous reconnaissez comme nous que la situation des réfugiés syriens est catastrophique. Nous savons aujourd'hui que 40% d'entre eux ont moins de 12 ans. Ce sont des mineurs. Lisez l'article dans le dernier numéro de *La Cité*. Le grand problème des migrants aujourd'hui et principalement des mineurs, lesquels sont souvent non accompagnés, c'est qu'ils sont les premières victimes des passeurs et des filières. C'est donc également une question d'urgence humanitaire.

J'aimerais d'ailleurs souligner que, malgré la sympathie que nous pouvons avoir pour l'Europe, aujourd'hui l'Europe manque à son devoir. L'Europe s'est fourvoyée en négociant avec la Turquie un accord indigne qui va aider l'Etat de M. Erdogan à remplir ses caisses, à continuer à aider Daech, puisqu'il lutte principalement contre les forces kurdes et les forces d'opposition, ceux justement que nous désirons tous que l'on soutienne. Quand les Etats manquent à leur devoir, quand les Etats ne sont pas présents, eh bien, nous restons debout et nous disons

non. Vous devez vous mettre debout et dire non avec nous, dire aux hommes et aux femmes du pouvoir que le droit humanitaire, le droit international n'est pas respecté, qu'ils n'ont pas rempli leur mission de femme et d'homme politique, comme certains pendant la Seconde Guerre mondiale. Cela nous le reconnaissons aujourd'hui. (*Huées sur les bancs de la droite.*) Aujourd'hui il s'agit de faire la même chose. (*Exclamations.*) Allez-y, allez-y...

Le président. S'il vous plaît...

M. Alfonso Gomez. Allez-y...

Le président. Attendez, Monsieur Gomez...

M. Alfonso Gomez. Si l'histoire doit nous apprendre des choses...

Le président. Monsieur Gomez... (*Le micro de M. Gomez est coupé.*) Monsieur Gomez, je vous parle... Voilà, on peut demander un peu de calme. Poursuivez, Monsieur Gomez...

M. Alfonso Gomez. Très bien, je vous remercie. Aujourd'hui l'Union européenne, les Etats se manifestent surtout par leur impuissance et, je dois le dire, par leur lâcheté. Nous les citoyens ne devons pas, ne pouvons pas suivre cette politique. Le monde entier fait semblant de s'intéresser. Dans les faits, toutefois, il ignore la souffrance du peuple syrien.

L'humanitaire arrive au compte-goutte en Syrie. Et qu'est-ce que l'on fait? On laisse ce peuple aux mains des passeurs et des mafias. On ne lui ouvre pas les portes, on ferme les frontières et on met des barbelés. Après, il ne faudra pas venir me dire que ça ne vous rappelle pas une certaine époque, car c'est exactement la même chose! Aujourd'hui, nous les citoyens, nous devons dire que nous ne pouvons pas accepter cela. Et c'est un message très clair que vous donnerez en votant ces textes. N'oubliez pas que 86% des réfugiés dans le monde sont accueillis par des pays qui sont beaucoup plus pauvres que le nôtre; le 86%! Alors ayons simplement un geste d'humanité, pas un geste de caporal de caserne!

Des voix. Bravo! (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, permettez-moi tout d'abord de vous faire part de ma déception d'avoir à traiter de trois textes qui finalement sont assez différents. On a affaire à une espèce de fourre-tout qui permet à la gauche d'exprimer son amour benoît des réfugiés, de ne pas tenir compte des réalités qui se jouent aujourd'hui sous nos yeux, et qui permet ensuite à la droite évidemment de s'y opposer, d'être un peu sur les pattes arrière. Chaque texte aurait mérité d'être discuté parce qu'il soulève des points assez précis. Je ne répondrai pas sur les trois textes, car la plupart des personnes qui ont pris la parole avant moi l'ont fait. J'en resterai à la motion M-1195, que je trouve finalement assez parlante quant à la démarche qu'on nous propose.

Je souhaite d'abord préciser que nous sommes en train d'aborder la problématique de l'accueil des réfugiés dans le sens global du terme, c'est-à-dire des personnes qui ont quitté leur pays pour moult raisons et qui ont choisi d'elles-mêmes de venir en Suisse. C'est la première remarque.

Deuxième remarque, pour pouvoir rester en Suisse, ces personnes doivent évidemment déposer une demande d'asile. Les derniers chiffres que j'ai demandés indiquent qu'à ce jour 50% des demandes sont refusées. Avec cette motion, nous sommes en amont de cette décision, puisque la gauche souhaite un accueil «no limit» qui permette aux gens de venir demander l'asile.

Vous me direz que je vous fais un procès d'intention, mais il est vrai que je vous suspecte d'entrouvrir la porte, puisque, une fois qu'ils seront ici, on sait évidemment ce qu'il en adviendra. Lorsque le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) décide de ne pas accorder le droit d'asile, une partie des gens reste de manière clandestine, une autre circule en Europe, et vous trouvez toujours une ou deux personnes pour «rameuter le problème».

Si j'en reste à la motion que vous avez déposée, pendant quelques semaines, voire quelques mois, n'importe quel habitant de la planète peut venir en Suisse réclamer le droit d'asile. Ce sont ces personnes-là qui sont visées. Je m'excuse d'insister, mais autrement la discussion part dans tous les sens, on vient d'en avoir quelque exemple.

Vous avez plusieurs invites. La première demande «d'aider à organiser et de soutenir des réseaux de solidarité(...)» Cela, c'est assez de votre diatribe. La seconde demande de «trouver des places pour héberger des réfugiés dans les bâtiments publics de la Ville de Genève». On a vu à l'automne dernier ce qui s'est passé lorsque No Bunkers a voulu se mêler du problème des requérants logés dans des abris de protection civile (PCi). On les a mis au Grütli, cela a posé plein de problèmes et on a bien vu qu'en termes de bâtiments publics la Ville de Genève n'avait pas grand-chose à offrir. Et si elle le fait, elle le fait évidemment en défaveur des personnes résidant légalement à Genève, y compris les étrangers.

Cela étant, il y a deux langages dans votre motion, et c'est là que ça devient un peu plus comique – je devrais plutôt me tourner vers Ensemble à gauche. Quand vous vous adressez au Conseil administratif, vous dites qu'il faut «poursuivre toute mesure utile avec l'objectif d'augmenter la capacité d'accueil de 500 réfugiés en Ville de Genève». Vous fixez l'objectif à 500. On ne sait pas exactement combien de temps vous donnez au Conseil administratif pour réaliser votre vœu et vous ne nous dites évidemment pas comment non plus.

Je tiens tout de même à vous faire remarquer que la commune de Genève a des problèmes de logement. Notre commune est surdensifiée. C'est l'une des villes les plus denses au mètre carré de cette planète. Même à New York il y a moins de monde. Il y a des grands parcs, c'est beaucoup plus étendu. La commune de Genève est l'une des plus denses de la planète. Cela, vous ne nous le dites pas et vous n'avez pas de proposition. On ne sait pas comment on va faire. Où va-t-on trouver de quoi loger ces réfugiés... Dans un premier temps j'ai envie de dire, car je vous vois venir... Où va-t-on loger ces 500 réfugiés dans un premier temps, et pour combien de temps? Vous passez allègrement par-dessus la pratique usuelle en la matière. Nous sommes débordés par les demandes... Je ne sais pas, il n'y a pas d'autre terme pour vous le dire. On ne sait plus où les loger, et ce que nous avons évidemment à disposition dans un premier temps, ce sont des abris PCi. Mais vous n'en voulez pas! Vous ne nous expliquez donc pas comment on va faire.

Que vous émettiez le souhait d'accueillir plus de réfugiés, vous extrême gauche, gauche, Verts et quelques-uns du Parti démocrate-chrétien, on peut l'entendre, c'est un débat politique démocratique. Cela étant, je ne suis pas beaucoup plus avancé. J'ai l'impression que vous nous balancez votre propagande et qu'une fois que vous aurez tous bramé tout ce que vous voulez et que vous aurez obligé la population à l'accepter coûte que coûte, puisqu'on est en train de faire une espèce de pédalage comme sur un vélo, la chaîne aura vite fait de casser. On tourne dans le vide et on n'avance pas...

Par contre, vous êtes beaucoup plus directifs lorsque vous vous adressez au Conseil d'Etat. On voit que vous avez un seul magistrat à gauche... La dernière invite demande au Conseil administratif de «demander au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour augmenter de 500 places supplémentaires les capacités d'accueil dans les autres communes».

Le président. Il vous reste une minute, Monsieur Bertinat...

M. Eric Bertinat. Vous, délibératif de la Ville de Genève, vous voulez imposer aux autres communes l'accueil de migrants. Je trouve cela assez fort. Je vous rappelle que nous sommes dans une Confédération. Dans une Confédération, bien

que les choses aient malheureusement changé depuis quelques dizaines d'années, la base, c'est la commune. La commune doit être libre. Elle a un certain niveau de compétences. Certes, il est plutôt réduit à Genève, mais la Ville de Genève n'a pas à imposer aux autres communes, par le biais du Conseil d'Etat, d'assumer l'accueil que vous rêvez de faire.

Il y a tout de même, vous le voyez, pas mal de choses bancales qui nous posent problème, avec une terminologie qui n'est pas du tout claire. J'en veux pour preuve la résolution R-188...

Le président. Il faut conclure, Monsieur Bertinat, s'il vous plaît.

M. Eric Bertinat. Vous nous avez présenté une résolution. Cet objet devrait plutôt être une motion. Toujours est-il qu'elle nous demande d'accueillir des réfugiés syriens. Vous savez tous comme moi que, si on ne devait accueillir que des réfugiés syriens on s'en sortirait peut-être. Vous nous proposez des textes que l'on peut difficilement mettre en pratique. Hormis le débat idéologique, hormis le débat démocratique qui va nous opposer, vous nous proposez quelque chose d'irréalisable. C'est la raison pour laquelle, dans un premier temps, nous nous y opposerons.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Monsieur le président, vous transmettez bien entendu à M. Bertinat, qui a des problèmes avec notre terminologie, que nous ne sommes pas là aujourd'hui pour discuter de terminologie. Nous n'avons pas la même opinion, M. Bertinat et nous, certes, mais la question dépasse largement la terminologie. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'amour benoît de la gauche, il s'agit de responsabilité humaine. Nous n'attendons pas que les gens soient des réfugiés pour les aimer, et ce n'est pas une combine électorale que de dire que nous devons prendre notre part de responsabilité dans les drames qui se déroulent actuellement.

Ce n'est pas non plus n'importe quelles personnes qui décident de venir en Suisse. Je ne sais pas si vous avez particulièrement envie d'aller vivre ailleurs... S'ils peuvent rester chez eux, s'ils peuvent avoir une vie digne et la sécurité pour eux-mêmes, leurs enfants et leurs familles, les gens n'ont aucune envie de traverser des océans sur des radeaux, de prendre des risques pour venir se retrouver dans des abris PCI dans des pays comme la Suisse. Il ne s'agit pas de n'importe quelles personnes. Il s'agit de personnes qui sont dans un énorme besoin.

Il ne s'agit pas non plus d'obliger la population à l'accepter. Monsieur le président, vous pourriez transmettre à M. Bärtschi, qui n'est pas là... Qu'est-ce que

je voulais lui dire... Excusez-moi, le fait qu'il ne soit pas là m'a troublé. (*Rires.*) Ah oui, il se demandait s'il faut intervenir au niveau communal, dans la mesure où c'est un niveau trop petit. Non, ce n'est pas au niveau communal qu'on commence à intervenir. C'est d'ailleurs le premier point de la motion M-1195. Il s'agit d'aider les réseaux de solidarité qui existent, qui se mettent en place tous les jours dans cette ville. Ils existent dans le quartier où j'habite, où de nombreuses personnes sont actives. Ils existent dans les paroisses où on donne des cours de français aux gens qui arrivent. On les aide, on y sert des repas, on socialise avec eux, on y fait du partage et on les accompagne. La population genevoise est mobilisée pour les accompagner.

Ce que nous proposons n'est pas une martiennerie. Cela se fait déjà dans certaines communes genevoises. Nous proposons que la Ville prenne sa part, organise ne serait-ce qu'un petit secrétariat, mette sur pied un numéro qu'on peut appeler quand on a des questions techniques, puisque beaucoup de problèmes pratiques se posent pour ces gens. C'est le premier point.

Le deuxième point consiste à trouver des places pour héberger des réfugiés dans les bâtiments publics. C'est un signal. C'est peut-être difficile de les loger dans des bâtiments publics. Ce qui est important, ce n'est pas seulement de décider que Genève doit être une ville de refuge. Ce qui est important est de faire suivre cela par des actes. Il ne s'agit pas d'avoir un label, il s'agit de faire quelque chose pour des gens qui sont réellement dans le besoin, et d'augmenter les capacités d'accueil dans une ville comme Genève où on a effectivement des problèmes de logement.

M. Pagani nous a annoncé qu'il avait déjà prévu ou qu'il était en train d'étudier la mise à disposition de 300 ou 370 lits le long de la rue de Montbrillant. Ça pourrait en effet faire partie de ces 500 places supplémentaires. Encore faut-il le concrétiser! Encore faut-il qu'il y ait une volonté de le concrétiser. Nous pensons qu'il est important de signifier que nous voulons voir ces choses se réaliser.

Nous rappelons aussi qu'il y a plus de 200 000 m² de bureaux vides à Genève. La droite nous a proposé de les transformer en logements. On n'a pas vu tous ces logements arriver, cela étant, certains de ces espaces pourraient servir à recevoir les gens qui sont dans le besoin plutôt que de les envoyer dans des abris souterrains.

Demander au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre ne nous semble pas quelque chose de démesuré. Il faut que chacun s'y mette; la population, les gens dans les quartiers, les gens qui logent des réfugiés chez eux. Parce qu'il y en a, il y en a beaucoup. Mais ce n'est pas non plus sain qu'elle soit seule à le porter. Nous pensons qu'il relève de la responsabilité politique de la Ville de Genève que d'aider aussi les gens dans les quartiers, dans les paroisses, dans les associations, dans les organisations. C'est exactement ce que nous voulons dire avec cette motion.

Pour le reste, je crois qu'Ensemble à gauche ne peut que soutenir les deux autres objets, ça coule d'évidence. Nous sommes aujourd'hui devant un drame. Il ne s'agit pas d'accueillir un million de personnes à Genève. Il s'agit que Genève prenne sa part du fardeau. (*Remarque.*) Non, elle ne le fait pas. Elle peut largement améliorer ce qu'elle fait. Nous sommes devant un réel problème. Nous ne pourrons pas le résoudre ici mais nous avons à faire notre bout du chemin.

M. Pascal Holenweg (S). Je crois qu'il faut commencer par remercier M^{me} Rouillet de son intervention, qui justifie à elle seule les trois textes que nous vous proposons. On ne pouvait pas mieux justifier nos propres démarches que de les entendre combattre comme elle l'a fait.

Je reviendrai tout à l'heure sur la résolution. Concernant le cas précis d'Amanuel G., ce qui est en cause ne sont pas les règles de droit, c'est la manière dont on les applique. Il y a toujours deux conceptions possibles de l'application de règles de droit ou de règlements, celle qui fait appel à l'usage des neurones, du cerveau et celle qui ne fait appel qu'à l'usage des muscles. En l'occurrence, dans ce cas précis, les responsables politiques et administratifs genevois n'ont fait usage que de leurs muscles. La moindre des choses qu'on puisse demander à des responsables politiques et même administratifs est de faire usage d'autres composantes de leur constitution, de faire usage de leur cerveau, pas seulement de leurs muscles.

Pour prendre des exemples paroxystiques, il s'agit de pratiquer les règles, les règlements et les lois plutôt comme l'a fait Paul Grüninger que comme l'a fait Maurice Papon. (*Brouhaha.*) Je rappelle tout de même que Paul Grüninger a été démis de ses fonctions pour avoir laissé passer des réfugiés par la frontière entre la Suisse et l'Autriche à Saint-Gall dans les années 1940. Il a décidé souverainement alors qu'il n'en avait pas le droit de ne pas appliquer à la lettre les lois et les règlements qui avaient été édictés. C'est lui aujourd'hui que l'on honore, pas ceux qui ont édicté ces lois et ces règlements.

J'en viens au contexte général auquel fait référence la résolution «Pour que Genève soit toujours une ville de refuge». Sur qui repose aujourd'hui le poids de l'asile mondial? Ce n'est pas sur nos villes, ce n'est pas sur nos pays, ce n'est même pas sur nos continents. C'est sur les pays voisins des pays où se déroulent les crises qui provoquent l'exil. Sur qui repose le poids de l'exil et du refuge des Syriens? Sur la Jordanie, sur le Liban et sur la Turquie, la Turquie qui monnaie auprès de l'Union européenne son «accueil» – avec des tas de guillemets – des réfugiés syriens et même des réfugiés kurdes, alors qu'elle bombarde les Kurdes à 20 km des camps où elle a installé des Kurdes syriens.

On paie aujourd'hui des pays voisins pour qu'ils stockent, pour qu'ils entassent, pour qu'ils gèrent les stocks de réfugiés qu'on acceptera éventuellement par la

suite au goutte-à-goutte, un par un, à condition qu'ils correspondent aux normes qu'on aura posées, avec les bons réfugiés d'un côté et les mauvais de l'autre.

Nous demandons par cette résolution de poser un principe en constatant au préalable qu'on ne fait pas notre part. Si on tient compte de critères comme la richesse, comme le revenu, comme la capacité d'accueil et comme le fonctionnement des services publics, il n'y a pas de comparaison possible entre la situation d'un pays comme le Liban et celle d'un pays comme la Suisse.

Ce que nous demandons donc, c'est que la Suisse accepte d'accueillir des réfugiés à hauteur de moins de 1% de sa population résidente. La population du Liban est composée aujourd'hui d'un tiers de réfugiés syriens. Je ne vous ferai pas l'injure de vous décrire la situation libanaise et de vous dire d'où sort le Liban depuis quarante ans... Notre pays, pour sa part, a la possibilité d'accueillir beaucoup plus de monde. Nous ne demandons que d'assumer cette possibilité. Et nous demandons autre chose aussi, c'est d'avoir un minimum de mémoire.

Si nous étions le Conseil municipal de Herzogenbuchsee, de Bümpliz ou de Trifouillis-les-Oies, nous n'aurions probablement pas ce débat. Mais nous sommes le Conseil municipal de Genève. Et le mot «Genève» figure, comme Emmanuel Deonna l'a rappelé tout à l'heure, dans le texte fondateur du droit d'asile international. Ces conventions ont été rédigées et signées ici. Elles portent le nom de cette ville comme les conventions qui constituent le droit humanitaire. Cela ne nous donne pas une responsabilité exécutoire directe, mais ça fait de cette ville le symbole d'autre chose que ce qu'elle est actuellement.

Je préfère quant à moi être le symbole du droit d'asile plutôt que le symbole de l'évasion fiscale. (*Applaudissements.*) Je préfère qu'on parle de Genève pour les réfugiés qu'elle accueille plutôt que pour les avocats qui vont travailler au Panama pour organiser des sociétés qui permettront éventuellement à des milliardaires turcs exploitant des réfugiés syriens dans des camps de réfugiés syriens kurdes de planquer leur fortune au Panama. Je préfère que Genève soit liée au droit d'asile plutôt qu'à l'évasion fiscale.

Dernière remarque, de toute façon le principe de réalité vous et nous rattrapera toujours. Nous aurons beau tenir tous les discours que nous voudrons, prendre toutes les décisions que nous voudrons, renforcer la frontière autant que nous le voudrons et dégrader le droit d'asile autant que nous le voudrons, des centaines de milliers de personnes sont en marche vers l'Europe. Elles arriveront en Europe. Qu'on les stocke dans des conditions dignes ou non à la frontière de l'Europe, elles arriveront ici. La seule question qui vous est posée est de savoir si vous préférez les accueillir comme des citoyens ou si vous préférez les parquer comme du bétail. La seule question qui vous est posée est de savoir si vous préférez des réfugiés ou des immigrants clandestins, des concitoyens ou des clandestins. C'est la seule question qui vous est posée ici.

Personne n'arrivera de toute façon à limiter l'immigration, à la réduire. L'immigration est la condition de l'humanité depuis près d'un million d'années, si on remonte au plus ancien de nos ancêtres. Cela ne va pas s'arrêter, et tous les discours, toutes les barrières, tous les gardes-frontières que vous pourrez engager n'y changeront rien. Nous demandons que l'on respecte à la fois le principe de réalité et l'histoire de cette ville. Dans notre résolution «Pour que Genève soit toujours ville de refuge», il faut insister sur le mot «toujours», car il y a eu jusqu'à 60% de réfugiés dans la population de cette ville. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M. Emmanuel Deonna (S). Comme l'a dit Pascal Holenweg, nous voulons simplement respecter l'héritage de Genève, l'héritage de la protection des réfugiés, de la Convention de Genève de 1951. Et je suis frappé par l'indifférence au sort des réfugiés qui s'exprime dans certains rangs ce soir. Je pense que la population genevoise ne souscrit absolument pas à la vision qui ressort des rangs de l'Union démocratique du centre et aussi, malheureusement, du Parti libéral-radical. On se demande où le Parti libéral-radical humaniste a disparu... C'est une vision obtuse, gestionnaire, bureaucratique, aveugle. L'analyse du cas Amanuel G. par M^{me} Rouillet – M. Holenweg y a fait référence – est partielle, partielle. Elle est absolument...

Une voix. Dégueulasse!

Une voix. Scandaleuse!

M. Emmanuel Deonna. Absolument inaudible...

Une troisième voix. Innommable...

M. Emmanuel Deonna. La presse a rendu compte des dérives du Département de la sécurité et de l'économie, je ne parle pas simplement des milieux de défense de l'asile, des œuvres d'entraide, des syndicats, de la gauche humaniste. Si la presse à gros tirage s'inquiète des dérives de ce département, c'est qu'il y a peut-être un léger problème.

Et puis, il est difficile de ne pas constater qu'on signe des appels en permanence pour accueillir des réfugiés. On a lancé un appel pour accueillir 50 000 réfugiés rapidement. En 1999, pour l'ex-Yougoslavie, on en a accueilli 20 000. Eh bien, cet appel-là a recueilli 5000 signatures en quelques jours. Les initiatives se multiplient. L'Hospice général travaille en collaboration avec les communes, trouve des places à Onex, à Meyrin, à Thônex. On a trouvé des places, on a dû faire face à des résistances, à des propos calomnieux, notamment de la part de l'extrême droite, mais on trouve des places, on trouve des solutions.

Nous militons simplement pour une pratique du droit d'asile humaine, et ce n'est pas un paradoxe que de parler de pratique d'asile humaine. Oui, on peut accueillir des gens humainement et prendre des décisions humaines quant à leur avenir. Nous voulons que soient appliqués des principes respectés de tous temps en matière de droit d'asile: le non-refoulement, le regroupement familial. Ces principes-là n'ont absolument pas été respectés dans le cas d'Amanuel G.

M. Didier Lyon (UDC). La Ville de Genève n'a pas à forcer les autorités cantonales pour qu'on accueille un nombre de migrants plus important. L'expulsion d'Amanuel G. est une affaire qui concerne les autorités fédérales et cantonales. Par conséquent, ce n'est pas à la Ville de Genève et encore moins au Conseil municipal de se mêler de cette affaire de quelque façon que ce soit.

Proclamer Genève «ville de refuge» est un appel à l'augmentation du désordre dans notre ville – rappelez-vous l'affaire du Grütli et du collectif No Bunkers. Notre bonne Ville de Genève n'a pas les moyens d'accueillir plus de migrants. Le débat que nous menons est du temps perdu pour notre Conseil municipal et cela donne une mauvaise impression du travail vis-à-vis des citoyens.

Nous ne pourrions pas régler le problème des migrants aujourd'hui au niveau communal. Ces textes ne sont que des alibis pour se donner bonne conscience. Les problèmes doivent être traités au niveau fédéral. C'est aux autorités fédérales de répartir les réfugiés dans les cantons via une clé de répartition équitable. Le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève doivent s'occuper exclusivement des affaires communales. Par conséquent, il faut refuser ces trois textes.

M. Pierre Gauthier (EàG). J'ai passé une partie de ma vie active comme délégué du CICR et une partie de celle-ci sur le terrain de plusieurs conflits de guerre: Bosnie, Croatie, Iran, Karabakh, Azerbaïdjan, Angola, Russie, Tadjikistan, etc. Qu'est-ce que l'on apprend quand on est confronté à la guerre? On apprend que, quand les êtres humains sont plongés dans des situations extrêmement graves, ils cherchent par tous les moyens, qu'ils soient légaux ou illégaux, à fuir la mort, la

violence, la faim, l'emprisonnement, le viol et ainsi de suite. Si nous étions nous-mêmes confrontés à de telles situations, nous ferions exactement la même chose. Ce n'est pas parce que c'est eux, c'est parce que ce sont des êtres humains et que nous appartenons aussi à l'humanité.

Nous n'avons pas légalement à Genève les moyens de résoudre les drames humains de la planète, c'est une évidence. Nous ne sommes qu'un tout petit parlement municipal, c'est vrai. Nous sommes cependant confrontés à notre devoir symbolique, car Genève est la ville d'Henri Dunant. C'est la ville de la Croix-Rouge, c'est la ville des Nations unies, c'est la Ville du HCR. Genève a un rôle symbolique à jouer. Nous ne pouvons pas nous gargariser à longueur de temps de formules comme «la Genève internationale», qui fait la fierté de certains dans des cocktails et, parallèlement, ne pas montrer concrètement par des actes tout simples, mêmes symboliques, que l'humanité n'est pas une notion vide de sens.

J'aimerais finir cette intervention par une anecdote. En 1991, j'ai été envoyé en Iran, comme on disait au CICR, pour évaluer la situation des populations civiles kurdes et chiites qui avaient été expulsées par les forces de Saddam Hussein vers l'Iran, après le retrait des forces coalisées à la fin de la guerre du Koweït. C'est d'ailleurs là que j'ai rencontré mon ami qui est resté mon ami, Alfonso Gomez.

Toutes les villes d'Iran sur la frontière étaient surchargées, submergées par des flots de réfugiés, et une famille iranienne de la ville de Bakhtaran avait recueilli une famille irakienne. Le père de cette famille irakienne était un ancien pilote de l'armée de l'air qui avait bombardé durant la guerre Iran-Irak la ville de Bakhtaran. Il avait été accueilli malgré cela par la famille iranienne, ceux-là mêmes qu'il avait bombardés quelques années auparavant. C'est là que se situe l'humanité, c'est là que se situe la différence entre l'homme et la bête. Je pense que cette anecdote est suffisamment explicite et symbolique pour que nous y réfléchissions quelque temps et pour que nous acceptions ces trois textes qui sont finalement plus symboliques que contraignants. (*Applaudissements.*)

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Je répondrai à ce qui a été dit pour recadrer un minimum le débat, puisque nous y allons tous de nos visions de ce que représentent l'asile, l'accueil des migrants, l'autre, de ce que représente l'homme dans la vision de tous les autres individus qui l'entourent. On va essayer de revenir à quelque chose de plus essentiel.

Il est bon de parler de symbolique, et je suis la première à l'avoir fait il y a un mois, lorsque j'ai voulu parler de symbole et de symbolique afin de l'ancrer dans la politique. Je me suis fait ramasser par certains partis qui ne partageaient pas les mêmes valeurs que moi. Ce sont étonnamment ceux qui sous-entendent

aujourd'hui par des propos très graves, en jouant sur les mots, que nous ne serions rien d'autre que des collabos – c'est ce qui a été sous-entendu pendant une dizaine de minutes par l'un des collègues verts. Il n'est pas possible de parler de symbolique puis de s'en dessaisir en considérant que les autres sont tous des salopards qui n'ont rien compris à la question, au motif qu'on n'a pas le même avis.

La symbolique est importante mais il faut être capable aussi de faire de la politique. C'est pourquoi – et cela a été soulevé par un certain nombre de mes préopinants – il est vraiment dommage d'avoir relié ces trois objets. Deux d'entre eux sont très symboliques, je vous l'accorde. Dans l'un d'eux, on considère qu'il faut carrément faire un appel au Conseil fédéral pour qu'il nous entende et qu'il suive nos débats. J'espère que le Conseil fédéral dans son ensemble est devant la télévision pour entendre ce que nous disons... C'est évidemment une boutade, mais la symbolique a ses limites, vous le voyez.

Il y a des objets qui auraient été plus politiques, qui nous auraient vraiment permis de discuter de la question et de la façon de mettre les choses en place dans cette problématique énorme et compliquée qu'est l'accueil des migrants. Il n'a cependant pas été question d'autre chose que de questions symboliques qui permettent largement aux uns et aux autres de s'insulter parmi, de faire sa petite politique et de dire comme très souvent qu'il y a d'un côté les bons et de l'autre les mauvais.

Je me pose donc un certain nombre de questions. Jusqu'à quand ce Conseil municipal considérera-t-il qu'il n'a pas à suivre le droit, que l'on soit d'accord ou non avec la manière dont on l'applique? Nous pouvons regretter la façon dont il est appliqué; nous sommes d'ailleurs nombreux, au sein du Parti libéral-radical, à nous dire qu'il y a effectivement des familles dans le monde entier qui vivent des difficultés. Arrêtez de nous considérer comme des gens qui n'ont aucune sensibilité! C'est de nouveau totalement de la politique partisane. Nous sommes nombreux à bien comprendre les difficultés de ces individus. Je me demande simplement pourquoi alors le droit existe et qui est encore à même de le respecter si le Conseil municipal de cette ville, qui dit vouloir être un modèle, se refuse à le faire.

Je me pose une autre question. Je l'ai dit tout à l'heure, ce Conseil municipal cherche à faire croire à la population, lorsqu'on parle pendant trois heures de cette question et de symboles – et c'est tout à fait malheureux –, qu'il a des solutions clés en main pour régler la situation de l'asile, ne serait-ce qu'en Suisse. Je m'inquiète de savoir jusqu'où ira cette boutade. Ça ne fait que nous faire perdre beaucoup de temps pour pouvoir se disputer parmi.

Enfin je m'adresserai directement à M^{me} Alder – c'est ma troisième question –, je me demandais quel était le rôle du Conseil administratif. Elle nous fait en effet distribuer un document portant sur un courrier interne des services – et j'ai

l'impression que c'est une porte ouverte à d'autres déboires, à d'autres débordements – qui démontre que la Ville de Genève avait déjà posé des questions au mois d'octobre sur la question de la ville refuge. Quelle est cette subjectivité totale que l'on cherche à porter au débat? Nous le regrettons parce que nous nous demandons si chaque courrier ou mail que tout un chacun pourrait envoyer aux services de la Ville de Genève pourrait être utilisé dans un débat que l'on cherche apparemment à orienter. Je vous remercie de me répondre, Madame la magistrate. (*Applaudissements.*)

M^{me} Esther Alder, maire. Mesdames et Messieurs, j'aimerais d'abord excuser mon retard. J'étais prise par un engagement lié à ma fonction de maire.

J'aimerais juste dire à M^{me} Buffet-Desfayes que le Conseil administratif a eu un mandat du Conseil municipal à la suite d'une motion votée l'année dernière à une majorité de ce plénum pour inviter la Ville de Genève à rejoindre le réseau des villes refuges. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à ma collaboratrice personnelle de prendre contact avec la maire de Barcelone, Ada Colau, afin qu'elle nous explique comment rejoindre ce réseau. Dans la mesure où j'ai déjà été questionnée hier sur cette adhésion, je me suis permis de vous faire parvenir la réponse de la Mairie de Barcelone. Elle explique qu'elle nous tiendra au courant étant donné la complexité de la mise en place de ce réseau, en raison notamment des différentes compétences entre les différentes villes. Voilà où on en est sur la question de l'adhésion au réseau.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas entendu mes propos, j'ai dit aussi que le Conseil administratif est évidemment extrêmement attaché au fait que la Ville de Genève soit une ville de paix, une ville de refuge. C'est exactement ce dont nous parlons ce soir. Nous sommes dépositaires des Conventions de Genève. Nous avons, au sein de notre ville, sur notre territoire, le HCR. Nous avons aussi mené un combat au niveau du Conseil administratif sur le sort réservé aux personnes qui étaient accueillies sur notre territoire et qui vivaient en abris PCi – vous vous souvenez de l'épisode du Grütli. Nous nous sommes fortement engagés pour gérer cette crise d'une manière qui soit effectivement digne et pour trouver des solutions. On peut dire que cela nous a permis d'obtenir passablement de résultats, puisque le Canton, du coup, s'est passablement activé sur la question de l'hébergement des requérants.

Il semble d'ailleurs qu'une majorité se dessine pour revendiquer ce statut Ville de Genève – ville refuge. Cela a été dit, je ne vais pas le répéter, mais il y a des situations innommables de drames humains et je pense qu'il est important que la Ville de Genève puisse également être un fer de lance avec d'autres villes pour revendiquer ce statut de ville refuge, pour revendiquer le fait qu'on a face à nous des gens qui ont tout perdu et qu'il s'agit d'accueillir dignement.

M. Lionel Ricou (DC). Le groupe démocrate-chrétien voudrait dire en préambule, concernant ces trois objets, que nous ne partageons nullement certains propos sur les bancs de la gauche qui visent à recourir à l'histoire, à Bousquet, à la Seconde Guerre mondiale, dans le seul but de culpabiliser des adversaires politiques qui ne partageraient pas la même opinion. C'est juste ridicule de faire ces références-là, si ce n'est de s'allumer parmi ou de se faire plaisir. C'est extrêmement dénigrant pour ceux qui ne partagent pas cette vision, car le contexte actuel diffère considérablement du contexte historique qui prédominait dans les années 1930. Nous ne partageons pas cette diatribe, nous ne partageons pas ces accusations qui ridiculisent davantage ceux qui les prononcent que ceux auxquels elles s'adressent.

Nous n'entrerons pas en détail sur ces trois objets, puisqu'ils ont été liés. Nous les renverrons au Conseil administratif avec deux messages ou deux arguments principaux. Premièrement, il faut rappeler la tradition historique de Genève avec le premier Refuge puis le deuxième Refuge et ainsi de suite. Tout cela a été dit, on pense que Genève a un rôle à jouer en matière de réfugiés et de soutien aux réfugiés. On sait que la Ville de Genève n'a pas de compétences extrêmement étendues dans ce domaine. En revanche, elle peut prendre langue notamment avec le Conseil d'Etat. Elle peut voir comment apporter de façon pragmatique des éléments de soutien à l'accueil des réfugiés. J'ai fait référence au Conseil d'Etat; en l'occurrence c'est le magistrat Mauro Poggia qui s'efforce de trouver des solutions de logement pour accueillir décemment les réfugiés qui arriveront, on le sait, puisque les conflits dans le monde et l'instabilité qui règne dans un certain nombre de régions nous permettent de prévoir que de nouveaux réfugiés arriveront. Le soutien à apporter consiste donc à dire: «Voyons ce que le Conseil administratif peut faire en complément, en soutien au Canton, afin de favoriser dignement l'accueil des réfugiés qui seront affectés à Genève.»

Un autre élément concerne plus particulièrement le cas d'Amanuel G. Le Parti démocrate-chrétien considère, dès lors qu'il y a des enfants – et ce n'est pas une invention de notre groupe municipal mais une ligne forte de notre parti –, qu'on doit privilégier au maximum dans la mesure du possible le regroupement familial. Voilà les deux principales positions que nous tenions à exprimer au nom du Parti démocrate-chrétien.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis quand même assez surpris de ce débat, surtout de la virulence de certains élus. On dirait qu'on vous arrache le cœur, vous leur transmettez, Monsieur le président. D'autant que je n'ai pas senti du tout la même empathie tout à l'heure lorsqu'on parlait du statut du personnel et d'un certain nombre de personnes. Il n'y avait pas du tout la même empathie. Alors vous avez choisi votre camp... Plutôt que les habitants de Genève vous choisissent les réfugiés. (*Excla-*

mations.) Eh bien, faites votre camp, mais je crois que vous avez perdu un certain sens des réalités.

Je vous rappelle d'abord que nous sommes un délibératif municipal. Ce n'est pas nous qui faisons la politique d'accueil des réfugiés en Suisse; c'est le Conseil fédéral et les Chambres fédérales. Les cantons doivent appliquer ces normes, et je crois qu'ils les appliquent avec assez de mesure. Vous qui louez à longueur d'année et de journée les règles de l'Europe – l'Europe que vous chérissez, que vous adorez, que vous voulez que la Suisse rejoigne, les bilatérales... – quoi qu'on puisse en penser, là, pour le cas d'Amanuel G., comme ça ne vous arrange pas, les bilatérales, les accords de Schengen ne devraient pas s'appliquer.

C'est de deux choses l'une. Ou on assume et on dit non, cette problématique est fausse, nous voulons dénoncer ces règles parce qu'elles sont inhumaines dans ce domaine-là, et je partagerais votre pensée si vous allez dans cette direction. Mais c'est de deux choses l'une. Dans le cas présent vous ne les condamnez pas. Vous dites que ces règles doivent s'appliquer, mais quand elles s'appliquent à une personne en particulier, vous n'êtes plus d'accord. Il y a quand même quelque chose qui ne joue pas dans cette façon de faire.

Parmi toutes les interventions que j'ai entendues au sein de l'Alternative, il n'y en a qu'une à laquelle je donne cependant un certain crédit. C'est celle de M. Gauthier. Parce qu'il a parlé juste, il a parlé modéré. Il n'était pas virulent, il a expliqué des situations. Il a parlé avec le cœur, il n'a pas parlé avec la haine. C'est malheureusement un peu ce que d'autres intervenants ont fait, et je crois qu'il n'y a pas de raison. La politique des réfugiés dans le canton est appliquée par le Canton. Alors adressez-vous au Canton! Demandez à vos députés d'intervenir au Grand Conseil. Faites toutes les critiques que vous voulez, mais adressez-vous au parlement qui applique la politique fédérale en matière d'immigration. Et rien d'autre!

J'ai même eu le sentiment que vous critiquiez votre Conseil administratif chéri. Je dis chéri parce qu'il y a quatre membres de l'Alternative. Ce sont donc vos chéris, ce sont vos champions... Eh bien, d'une certaine façon, vous leur dites: «Vous ne faites rien. Nous avons besoin de faire des motions, des résolutions parce que le Conseil administratif de la Ville de Genève ne fait rien et n'interpelle pas le Canton.» Je n'en crois rien. Je suis persuadé qu'ils font bien plus que ce que vous pensez et qu'ils n'ont pas attendu vos résolutions ou vos motions pour agir et intervenir auprès du Canton, qui fait son travail.

Ce n'est pas facile de trouver des places du jour au lendemain en faisant tac comme ça et on les trouve... Si on doit les accueillir en ville de Genève, on va les mettre dans vos appartements! Dans vos appartements... Prenez-les! Prenez-les chez vous! Parce que cela aboutit à quoi en ville finalement? A occuper les bâtiments publics! Vous voulez en remettre au Grütli, vous voulez en remettre aux

Terreaux-du-Temple! Mettez-les peut-être à l'Opéra des Nations, il y a 800 places... A un moment donné, il faut avoir de la place. Il y a de la place dans certaines communes, il n'y a peut-être pas de place en ville de Genève. La Ville de Genève est l'une des villes les plus denses du monde, je vous le rappelle.

Il faut donc aussi savoir raison garder. Moi je n'arrive pas à comprendre cette virulence qui est la vôtre sur cette problématique. Nous ne pourrions pas vous suivre. Nous ne voterons pas ces textes.

M. Gazi Sahin (EàG). Je lis là que la première Convention de Genève date de 1864 et qu'elle est entrée en vigueur à partir de la Seconde Guerre mondiale. Pendant tout ce temps, sûrement que des dizaines, que des centaines de millions de gens à travers le monde ont essayé de protéger leurs droits. Ils ont essayé de se refaire une vie. Et durant toutes ces années-là, ces décennies, le plus grand honneur de cette ville n'était pas le Jet d'eau; ce n'était pas nos parcs, ce n'était pas le Rhône. Le plus grand honneur de cette ville, c'était cette convention-là. Mais nous discutons depuis plus de deux heures sur le fait d'accueillir 500 personnes...

Cette ville est une ville d'immigrés. J'en fais partie. En général, je ne raconte jamais une histoire personnelle, mais face à cette inhumanité et à cette insensibilité dans les rangs d'en face, laissez-moi raconter une petite histoire. J'avais 18 ans, j'ai traversé la mer Egée en nageant de la Turquie à la Grèce parce qu'il y avait eu un coup d'Etat. En tant que fils et famille d'un leader syndicaliste, on devait quitter le pays.

On arrive à Porrentruy en passant par la Grèce. On a été accueillis non seulement au niveau des droits mais également humainement. A l'époque, Porrentruy était une ville magnifique, toute petite et très accueillante. Elle m'a sûrement beaucoup aidé à m'y faire. Imaginez un garçon de 17 ans qui traverse la mer Egée en nageant. Il a sûrement été perturbé, ce jeune homme... Il fallait qu'il se fasse. Et Porrentruy, avec cet accueil, avec cet accueil de droit y était pour beaucoup.

Donc, quand Pascal Holenweg disait que l'immigration est là, qu'elle sera là et que vous ne pouvez rien faire, c'est vrai. Ou on accueille ces gens-là de manière la plus démocratique possible pour qu'ils puissent vivre avec nous en ayant des droits, humains, personnels, ou on les accueille sans ces droits-là et ça ne ferait que nous déshumaniser, nous aliéner davantage et personne ne gagnera quoi que ce soit dans cette histoire.

M. Emmanuel Deonna (S). Je le dis encore une fois, nous sommes contents que le Conseil administratif s'engage pour que Genève soit une ville refuge. Genève n'est pas n'importe quelle ville, c'est le siège européen des Nations

unies. Genève est dépositaire des Conventions de Genève. Comme l'a expliqué M. Sahin, le droit des conflits armés, le droit humanitaire et les droits internationaux en matière de droits de l'homme sont intrinsèquement liés à Genève. Genève héberge le HCR, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH). Des centaines d'organisations internationales et non gouvernementales ont leur siège à Genève.

Quand j'entends M^{me} Buffet-Desfayes – vous transmettez, Monsieur le président – dire qu'on ne peut pas s'exprimer sur des questions comme l'asile parce qu'elles sont trop complexes, qu'elles dépassent notre entendement et qu'elles dépassent nos compétences, je dis non. Précisément, nous sommes à Genève, nous devons discuter de ces questions, de questions comme le droit d'asile ou la laïcité. Je remarque d'ailleurs, sur la laïcité, que M^{me} Buffet-Desfayes n'a aucun problème à s'exprimer, à défendre la position de son magistrat qui est contre le port de signes distinctifs religieux dans l'administration municipale. Sur ce sujet-là, elle n'a pas de problème à s'exprimer.

Moi je pense qu'on doit discuter de l'application des principes de la laïcité, du droit d'asile, et c'est ce que nous faisons ce soir. Nous rappelons que le non-refoulement, le regroupement familial sont des principes du droit d'asile qui doivent être discutés. Le conseiller d'Etat en charge de la sécurité et de l'économie, M. Maudet, s'est caché derrière une certaine interprétation du droit ou d'un jugement du Tribunal administratif. On peut cependant considérer qu'un leader politique courageux n'applique pas le droit quand celui-ci contrevient à l'humanité, à des décisions de bon sens.

Je relève d'ailleurs que des parlementaires fédéraux du centre droit – pas seulement des démocrates-chrétiens – ont signé l'appel pour qu'Amanuel G. puisse rester à Genève. M. Maudet a préféré envoyer la police pour cueillir Amanuel G. au petit matin et l'envoyer en Italie, laissant derrière lui sa femme et ses deux enfants. Je trouve que le Conseil municipal a le droit de s'émouvoir de cette situation et de discuter de l'application des grands principes du droit et du droit d'asile en particulier.

M. Jacques Pagan (UDC). Je ne voulais pas prendre la parole, car je sais très bien que ce genre de débat peut nous amener à des écarts de langage ou à des attitudes qui ne sont pas du tout en adéquation avec le drame que vivent ces gens-là et dont tout le monde veut tirer profit d'une manière ou d'une autre.

Je regrette, j'ai senti dans les bancs d'en face cette espèce de haine viscérale, qui est à l'origine du drame dont nous parlons et que vous voulez contribuer à solutionner. Cela me choque au plus haut point. Je vous le demande, reprenez-vous... Reprenons-nous, essayons tout de même de parler à un niveau un peu plus

élevé. Il y a quand même des morts, des choses atroces se sont passées. Quel est le sentiment que vous avez vis-à-vis de ces morts? Rien du tout! Vous n'avez même pas eu l'idée de demander une minute de silence à cette assemblée pour honorer la mémoire de ces gens qui le méritent amplement.

Vous parlez bien entendu des survivants et vous soutenez absolument que «Genève soit toujours une ville de refuge». Je dis non. Le fait de vouloir que Genève soit une ville de refuge signifie que vous voulez que le monde soit à feu et à sang pour les années à venir. Je m'y refuse, personnellement. Il ne faut pas désespérer de l'humanité. Ce n'est pas avec cette attitude, sous des prétextes prétendument humanistes, que vous arriverez à changer les choses.

Si nous avons un message à délivrer et que vous estimez qu'il faut absolument le faire au niveau de notre Conseil municipal, c'est simplement celui de nous adresser à nos frères musulmans. Ce sont eux les maîtres du litige. Ce sont eux qui doivent faire un effort de compréhension, de discussion, de rapprochement pour essayer de mettre fin à tout ce qui se passe dans le monde. Nous devons apporter un message de paix plutôt que de faire valoir notre qualité de ville refuge. Nous sommes formidables, nous avons créé le droit humanitaire... A la limite, c'était normal que le droit humanitaire trouve sa place.

Je suis très inquiet de voir l'évolution des droits de l'homme, car c'est devenu une espèce d'épicerie. Avant, quand on parlait des droits de l'homme, on se référait au droit naturel, au droit des gens. C'était des valeurs fondamentales qui n'attendaient pas d'avoir une couverture légale pour exister. Les gens étaient ainsi faits. La mort, la souffrance étaient des choses connues comme étant intolérables, et tout le monde avait le réflexe de s'y opposer. Maintenant, si vous n'avez pas une base légale, ça ne vaut pas grand-chose, vous comprenez. Et j'ai également peur qu'on mette sans arrêt de nouvelles contraintes dans ce droit humanitaire. Il est devenu factice, il ne répond plus du tout à la sensibilité profonde que chaque être humain doit pouvoir manifester.

Alors, chers collègues, essayons de trouver un terrain d'entente. J'espère que ce sera possible. Mais surtout, pensons à apporter une contribution positive. Non pas en cherchant à être d'une manière ou d'une autre les complices de Daech, puisque c'est un peu le jeu qui nous est proposé. Dans le fond, une fois qu'il n'y aura plus personne à zigouiller en Syrie, eh bien, le combat cessera faute de combattants... Faut-il en arriver là pour trouver une solution? Non, il faut au contraire avoir confiance en l'espèce humaine. Il faut que Genève, ville de paix, ville des droits de l'homme, ait le courage de dire qu'elle a la volonté de contribuer au rapprochement des peuples, de ces communautés musulmanes entre elles. C'est la seule chose à faire.

Et puisque l'occasion m'est donnée de parler de ce drame absolu, j'aimerais quand même tirer un grand coup de chapeau à notre ministre des affaires étran-

gères, M. Didier Burkhalter. C'est un homme volontaire, intelligent, déterminé qui fait, je crois, un travail absolument remarquable. Nous lui souhaitons bien entendu bonne chance dans ses tentatives de faire en sorte que la paix puisse arriver un jour. Que Genève soit là pour accueillir des conférences internationales de paix, c'est tout à fait normal, on ne discute pas là-dessus. Mais n'allons pas donner des leçons pour montrer qu'on veut être la ville refuge par excellence pour les drames qui se passent dans le monde, car nous devenons par la force des choses complices de ces mêmes drames. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, le bureau a décidé de clore la liste. Le dernier intervenant est M. François Bärtschi. Je donne maintenant la parole à M. Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Monsieur le président, permettez-moi de revenir sur la première critique dont je vous ai fait part, à savoir que nous sommes saisis de trois textes relativement différents. Je souhaiterais que la résolution «Pour que Genève soit toujours ville de refuge» soit renvoyée en commission des finances. Je vous le demande parce qu'il est mentionné dans cette résolution que vous entendez proclamer Genève «ville de refuge». Qu'est-ce qu'une ville de refuge? Un label?, un concept?, une appellation d'origine contrôlée? Qu'est-ce que cela implique?

Une fois que l'on aura décidé que Genève est une ville de refuge, que cela sera tamponné dans je ne sais quel document officiel, qu'est-ce que cela impliquera tant légalement que financièrement ou même moralement peut-être? Nous n'en savons rien. Cette demande est noyée dans un des trois textes que l'on nous donne aujourd'hui à débattre. Je souhaiterais vivement, car je sais malheureusement qu'une majorité va se dégager pour soutenir et renvoyer cette résolution au Conseil administratif, qu'elle soit plutôt renvoyée à la commission des finances. J'espère que M. le président a noté ma demande.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC). Je ne reviendrai pas sur la situation qui est dramatique dans une partie du monde. La situation est aussi très tendue au niveau migratoire en Europe et elle est aussi très tendue au niveau politique en Suisse. On constate aujourd'hui qu'il est difficile de débattre avec sérénité sur ces thèmes-là et qu'il est extrêmement difficile aussi de prendre des décisions en appliquant le droit avec équité.

Je voulais rapidement revenir sur le cas d'Amanuel G., en tant que signataire de cette motion. Il me semble en effet que certaines personnes ici présentes

confondent le droit avec le juridisme qui consiste à appliquer le droit d'une manière inéquitable sans tenir compte du sentiment de justice. Ce Monsieur Amanuel G. a quand même été expulsé à 4 h du matin... Il n'a commis aucun délit, il ne présentait aucun risque de fuite, il ne représentait aucun danger pour la collectivité. Il dormait. Les policiers sont venus en force le chercher à 4 h du matin. Ils l'ont sorti de son lit conjugal devant ses deux petites filles pour l'expulser. Si cela n'est pas une situation violente, je me demande alors ce qu'est pour vous une situation violente et traumatisante pour des enfants!

Nous sommes certes liés par des conventions internationales. Vous rappelez toujours que nous sommes liés par les accords de Dublin, par les accords de Schengen. Je vous rappelle que nous sommes également liés par la Convention relative aux droits de l'enfant, qui consacre l'intérêt supérieur de l'enfant de vivre avec ses deux parents. Et nous sommes aussi attentifs à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme qui stipule qu'en cas de renvoi on doit tenir compte de la situation familiale de celui qui doit être renvoyé.

Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons la motion qui concerne Amanuel G. Nous la soutiendrons pour ce cas particulier et aussi parce que nous n'aimerions pas que ce cas que nous espérons isolé se reproduise à l'avenir. (*Applaudissements.*)

M. Alfonso Gomez (Ve). Merci à M^{me} Chaker Mangeat pour ces explications qui éclairent totalement la motion qui vient d'être présentée.

J'aimerais juste répondre parce qu'on m'a accusé de traiter la droite de «collabos». On n'en est pas encore là, puisque, pour qu'il y ait collaboration, il faut qu'il y ait occupation. Je n'ai pas parlé de collaboration. J'ai dit qu'on renvoyait des requérants comme au pire moment de la Seconde Guerre mondiale. Et c'est vrai, cela vient d'être démontré. L'histoire nous est enseignée dans les collèges. Elle nous est bien enseignée pour quelque chose, Monsieur Ricou! Elle nous est enseignée pour que nous apprenions des bons actes ou des erreurs du passé et que nous ne les recommencions pas aujourd'hui. Il est donc nécessaire à un moment ou à un autre de se rappeler qui nous sommes – nous ne sommes pas hors sol – d'où nous venons et quelles sont les racines qui ont constitué et créé notre nation.

Je dirais encore un dernier mot sur les bonnes consciences qui parfois s'expriment en disant que nous aurions dû demander une minute de silence. Vous avez raison, et nous devrions demander quasiment tous les jours cette minute de silence. Mais voyez-vous, il y a beaucoup de combattants de l'humanitaire. Ils sont souvent helvétiques, ils se sont battus pour qu'on inscrive ce droit pas seulement dans la pierre mais aussi dans les conventions, afin que l'on respecte ceux à qui l'on dénie les moindres principes d'humanité.

Ce sont ces droits que notre ville représente, que notre ville a fortement contribué, contribue et contribuera encore à inscrire dans ces conventions qui nous permettent ensuite de traduire en justice des criminels de guerre comme les anciens de l'ex-Yougoslavie – je l'espère en tout cas, car c'est ce qui fait notre fierté – que vous semblez mépriser d'un revers de main. Ce droit-là, nous nous battons toujours pour le faire respecter et pour en être un exemple. Je vous demande de continuer à donner cet exemple à l'instar de nos aïeux, qui ont constitué et créé ce pays, en acceptant ces textes et principalement celui qui demande au Conseil administratif de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que l'on accueille plus de réfugiés syriens.

M. François Bärtschi (MCG). Je crois un peu rêver quand j'entends parler de la marche du monde et de problèmes qui nous dépassent, alors que nous avons tellement de difficultés à Genève. Nous avons des problèmes d'emploi, de logement, des difficultés de tous ordres auxquelles nous devrions donner toute notre énergie parce qu'elles créent vraiment des problèmes à une grande partie de notre population, une population qui est très malheureuse. Une grande partie de notre population souffre ici à Genève, il faut aussi penser à elle. On a pris le cas respectable de cette personne qui a été expulsée. Je pense cependant que ce n'est pas toujours bon de parler de cas particuliers.

Moi, tout récemment, j'ai rencontré quelqu'un qui a été exclu de son travail, qui fait la grève de la faim, quelqu'un qui a des enfants, qui souffre, quelqu'un comme il y en a d'autres dont un peu tout le monde se fout. C'est quelqu'un qui va perdre son emploi apparemment parce que des hordes de frontaliers viennent prendre le boulot et parce qu'ils le prennent à des gens qui ont une cinquantaine d'années, des gens qui sont de vrais malheureux et dont tout le monde se fiche, excusez-moi du terme.

Il y a cependant une chose que je ne peux pas laisser passer pour des raisons d'éthique personnelle, c'est le fait qu'on crache pareillement sur notre passé. Je suis très fier pour ma part de Genève, de la Suisse et même de Genève en 1939-1945. Le général Guisan s'est battu, il a organisé une résistance intérieure de manière courageuse, on l'a complètement oublié. On a oublié le message que c'était.

Moi j'ai véritablement honte que l'on puisse critiquer ces personnalités. J'ai honte parce que je suis fier de tous ces anonymes qui se sont battus, qui ont agi dans l'ombre, qui ont fait en sorte que des personnes puissent venir sur notre territoire, qui ont fermé les yeux quand il fallait surveiller la frontière et qui ont permis à des foules d'enfants de venir au petit matin. Ils ont permis également à des personnalités de la résistance de venir à Genève continuer le combat. Je n'en vois sans doute pas beaucoup ici qui vivraient dans de telles situations où l'on risque

la mort, la torture, où l'on risque les pires souffrances. Je crois que peu de gens parmi nous seraient à même de vivre cela.

J'ai honte d'entendre détruire cette époque. Il y a bien évidemment eu des salopards. Il y en a eu partout. Il y en aura toujours partout. Il y aura toujours une minorité de salopards, c'est certain, en tout cas je l'espère, mais on n'a pas le droit de cracher sur la Suisse parce que quelques salopards ont fait des choses innommables. Il y en a eu partout malheureusement et personne n'est propre sur cette période-là. Je crois qu'il faut être fier de cette époque, il faut être fier de nos valeurs suisses et savoir qu'on n'a pas à rougir de ce que l'on a fait et de ce que l'on fait. (*Applaudissements.*)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Au terme de ce débat très engagé que le Conseil administratif vous remercie de mener, avec des points de vue en partie convergents – on s'en réjouit –, en partie divergents, j'aimerais surtout insister sur le rôle des villes. En quoi les villes seraient concernées... Un des éléments du débat a porté sur ce point-là. Tout d'abord, il ne faut pas se voiler la face, les flux migratoires auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ne s'arrêteront pas. Ils ne diminueront pas. On craint même qu'ils augmentent, et ce n'est pas un motif de réjouissance. Cela a déjà été dit, mais c'est vital de bien le comprendre, ces gens ne partent pas par choix, ils partent parce qu'ils sont confrontés à des réalités de désespoir, de détresse face à des guerres, des régimes totalitaires ou des catastrophes naturelles.

L'immense majorité de ces migrants resteraient très volontiers dans leur village, leur ville, leur pays. J'aimerais aussi rappeler, Mesdames et Messieurs, que l'immense majorité des gens qui fuient leur ville, leur pays vont dans les pays voisins. Ils n'arrivent de loin pas tous en Europe. Seule une minorité fait ces longs voyages, qui leur coûtent souvent des fortunes à cause de passeurs mafieux.

Prenons l'exemple du Liban: 4 millions d'habitants, 2 millions de réfugiés syriens. Ils ne se posent pas la question là-bas de la compétence légale des villes, des cantons ou de la Confédération au niveau national. Ils subissent simplement 2 millions de réfugiés syriens pour une population résidente de 4 millions de personnes. Il y a des réfugiés en Jordanie, en Turquie et dans tous les pays voisins, et c'est la même chose en Afrique, on en parle très peu.

Quant à l'Histoire, la Suisse a montré sa capacité d'accueil. Non pas que nous soyons parfaits, mais encore récemment, pendant la guerre des Balkans, nous avons accueilli 50 000 personnes. Ils sont intégrés, ils font partie de notre société. (*Brouhaha.*) Ce n'est pas facile, ce n'est pas de la routine, ce n'est pas automatique. On a accueilli des gens qui fuyaient le Vietnam, le Laos ou le Cambodge, qui étaient en guerre dans les années 1950, 1960 et 1970. On a accueilli des gens

qui fuyaient les pays communistes d'Europe de l'Est pendant les années de guerre froide. Qui se rappelle encore de tous les gens qui ont fui le Sri Lanka pendant les longues années de sale guerre contre la population tamoule, aujourd'hui intégrée parmi nous?

On ne se réjouit jamais que les gens fuient leur pays. On ne demande pas forcément non plus à les accueillir. Mais quand ils sont là, on a toujours trouvé des solutions parce que tout le monde y a contribué, tous les niveaux institutionnels, tous les acteurs. Cela n'a pas été facile mais ça a pu marcher.

Ce qui est détestable, ce sont ceux et celles, notamment au niveau fédéral, qui font de cette affaire un pur business politique, avec un cynisme complètement débridé. Ces gens tombent soit dans le déni, soit dans la dramatisation à outrance, soit encore dans le clivage, la stigmatisation à travers laquelle on oppose les bons et les mauvais réfugiés, les réfugiés contre les Suisses. Et le pire, Mesdames et Messieurs, c'est de jouer la précarité d'ailleurs contre la précarité de chez nous, c'est d'opposer les gens et ainsi de nourrir la haine et la division. (*Brouhaha.*) C'est non seulement choquant au niveau éthique, c'est inhumain pour les personnes concernées. Mais surtout, cela ne règle rien. Cela ne fait qu'amplifier le problème. Cela ne fait que l'augmenter. Cela n'amène aucune solution. C'est malheureusement l'intention de ces personnes, puisque, comme je l'ai dit, il y a du business politique.

Nous devons nous préparer. Déjà de nombreuses personnes arrivent. Mesdames et Messieurs, savez-vous qu'un tiers des personnes qui sont arrivées récemment en Europe sont des enfants? Ils ont encore moins choisi que les autres de partir... Savez-vous que, sur tous les gens qui sont arrivés en Europe depuis douze mois, environ 10 000 enfants ont déjà disparu? Si nous ne prenons pas les choses en main, un jour nos descendants nous reprocheront amèrement de n'avoir pas tout entrepris pour essayer d'offrir des conditions humaines et dignes à ces personnes qui n'ont pas choisi de venir et que nous n'avons pas choisi de faire venir. C'est dû à des drames réels.

Quant au rôle des villes, bien sûr, Mesdames et Messieurs, que l'ordre légal est fédéral et que les Cantons font ensuite la mise en œuvre... Je le dis car les élus du Mouvement citoyens genevois n'arrêtent pas de dire que c'est le Canton qui doit s'occuper de ça. Mais vous êtes très mal renseignés, Mesdames et Messieurs les élus du Mouvement citoyens genevois! C'est votre conseiller d'Etat M. Poggia qui s'adresse aux communes, dont la Ville de Genève. Il nous appelle à l'aide, et il a raison, car seul il n'y arriverait pas. Et M. Pagani, effectivement, travaille concrètement à chercher des solutions avec M. Poggia pour trouver des lits. D'autres communes sont incitées à le faire et certaines renâclent. Dire cependant que les villes ne sont pas concernées, je m'excuse, c'est soit de l'ignorance, soit du déni pur des réalités objectives.

Mesdames et Messieurs, dans toute problématique sociale les villes sont en bout de chaîne. Elles sont aux premières loges. Ces personnes ne vont pas dans les campagnes... Elles sont belles, nos campagnes, mais les communes de campagne font tout pour éviter d'accueillir des gens. Ces personnes vont toujours dans les villes. Partout sur la planète, le premier endroit où on se rend sont les villes. Alors on peut soit mettre la tête dans le sable et ignorer ces réalités, soit les assumer. Les réponses ne seront pas simples; elles ne peuvent être immédiates. Mais c'est vrai que la réponse doit être lucide. Elle doit être concrète, elle doit être sur tous les niveaux, sur le court et sur le long terme. Nous sommes concernés au premier chef, les réseaux de villes s'en rendent compte.

L'appel à devenir ville de refuge est une initiative des villes parce que les villes savent qu'elles sont aux premières loges. J'ai l'honneur de représenter la Ville de Genève aussi bien à l'Union des villes suisses qu'à l'Association internationale des maires francophones, le réseau des villes francophones. Et nous avons des contacts avec d'autres villes comme Barcelone. Nous échangeons nos réalités, nous échangeons nos solutions, nous échangeons nos problèmes et, heureusement, c'est comme ça qu'on peut avancer ensemble.

Concrètement, la Ville de Genève a déjà une large expérience en matière de diversité. Je vous rappelle d'ailleurs que chaque fois qu'il y a eu une votation sur la question de l'accueil de personnes d'origine étrangère, ce sont les villes qui se sont montrées les plus ouvertes parce que la diversité culturelle est déjà une réalité pour elles. Ce n'est pas le cas des villages de campagne où les gens paniquent dès qu'ils voient une personne étrangère.

Nous sommes aux premières loges. Nous avons aussi le savoir-faire, nous avons la capacité, les moyens et les ressources pour accueillir des gens en détresse et en fuite. La Ville de Genève participe donc à la solution. Elle collabore avec M. Poggia, même si les élus du Mouvement citoyens genevois semblent oublier que la Ville de Genève est concernée. (*Exclamations.*) Je vous prie de vous renseigner... (*Exclamation de M. Bärtschi.*) J'ai très bien écouté, Monsieur Bärtschi. Vous avez dit à plusieurs reprises que la Ville de Genève doit s'occuper uniquement des gens qui sont ici et qu'elle ne doit surtout pas s'occuper de cette question, qu'il faut laisser au Canton, à la Confédération. (*Exclamations.*) Je vous ai écouté, Monsieur Bärtschi... Monsieur le président, est-il possible de terminer?

Le président. Chacun a le droit de parler ici.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci beaucoup, Monsieur le président. (*Remarque.*) Oui, mais certains semblent ignorer les principes de base ici...

Genève a pris conscience de cette réalité. J'aimerais redire ce qu'a dit M^{me} la maire. L'expérience du Grütli – que nous n'avons pas choisie non plus mais que nous avons assumée – a non seulement permis de sensibiliser Genève aux besoins urgents, elle a montré aussi que mettre les gens en abris PCi est une solution qui n'a aucun avenir parce qu'elle est inhumaine, qu'elle crée des problèmes au lieu de les résoudre. Il y a effectivement eu une prise de conscience collective. Après, il y a les réalités. Il faut trouver des solutions, nous y collaborons activement, et j'espère que les autres communes genevoises feront leur part, y compris la Ville de Thônex qui semble renâcler.

Mesdames et Messieurs, nous les villes sommes aux premières loges. Nous devons participer, nous en avons la responsabilité première ici comme ailleurs. Quand j'entends des collègues maires de villes africaines dire qu'ils absorbent des dizaines de milliers de réfugiés sans se poser la question des compétences légales de je ne sais quelle considération très théorique, je suis admiratif... La moindre des choses est de participer. Certains disent que ça ne sert à rien.

Le président. Vous devez conclure, excusez-moi.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Les petits ruisseaux font les grandes rivières... J'aimerais que vous souteniez ces textes. Le Conseil administratif les accueille positivement et se réjouit que le Conseil municipal les vote. (*Applaudissements.*)

Le président. Nous avons compris qu'on demandait un renvoi à la commission des finances pour la seule résolution R-194... On ne le demande pas pour les deux autres? On est bien d'accord... Parfait.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution R-194 à la commission des finances est accepté par 62 oui contre 9 non.

Le président. Nous passons à la motion M-1195, dont le renvoi au Conseil administratif a été demandé. (*Brouhaha.*) Les chefs de groupe, vous contrôlez ce qui se passe là-bas, s'il vous plaît! Monsieur Deonna, merci...

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1195 au Conseil administratif est accepté par 38 oui contre 29 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’aider à organiser et de soutenir des réseaux de solidarité parmi la population de Genève pour dégager des capacités d’accueil supplémentaires dignes et durables;
- de trouver des places pour héberger des réfugiés dans les bâtiments publics de la Ville de Genève;
- de poursuivre toute mesure utile avec l’objectif d’augmenter la capacité d’accueil de 500 réfugiés en Ville de Genève;
- de demander au Conseil d’Etat de tout mettre en œuvre pour augmenter de 500 places supplémentaires les capacités d’accueil dans les autres communes du canton.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

(Brouhaha.)

Le président. Pour les gens qui ne comprennent pas, essayez de voir d’abord avec votre chef de groupe...

Nous passons à la motion M-1218. Encore une fois nous votons son renvoi au Conseil administratif, puisqu’on n’a pas demandé de renvoi en commission...

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1218 au Conseil administratif est accepté par 42 oui contre 28 non (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Compte tenu du caractère inique de ce renvoi et des méthodes employées pour l’effectuer, le Conseil municipal prie le Conseil administratif:

- d’exiger des éclaircissements de la part du Département de la sécurité et de l’économie (DSE) sur les conditions dans lesquelles cette expulsion a été décidée et effectuée;
- d’expliquer les mesures prises par le Conseil administratif afin de permettre le retour sans délai d’Amanuel G. à Genève;

Motion: une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier

- de faire le point sur les efforts entrepris par le Conseil administratif pour éviter les drames suscités par une application inhumaine des accords de Dublin par le DSE;
- d'indiquer les mesures exceptionnelles d'aide et de soutien aux requérants d'asile de Syrie et d'Erythrée prises en concertation avec le Canton.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 15 septembre 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Grégoire Carasso, Alexandre Wisard, Pascal Rubeli, M^{mes} Salika Wenger, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopman, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Marie Chappuis et Alexandra Rys: «Pour une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier» (M-938 A)¹.

Rapport de M. Mathias Buschbeck.

La motion a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 22 novembre 2011. La commission s'est réunie les 2 et 30 mai 2012, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz. Qu'il soit remercié pour son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que les premiers contacts entre les habitants et la Ville de Genève concernant l'avenir de la villa La Concorde datent de 1982;
- qu'en 1998 se crée l'Association des habitants du quartier de la Concorde pour demander «la réalisation d'une maison de quartier, d'une crèche ou d'une école dans la maison La Concorde»;
- que cette demande est relayée au Conseil municipal par la motion M-326 et diverses pétitions;
- que la rénovation, terminée en 2000, a été réalisée sans projet d'affectation précis;

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2586.

Motion: une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier

- que, depuis lors, l’affection de cette maison, largement sous-occupée, fait l’objet de multiples demandes des habitants;
- qu’en 2007 l’étude sur l’image directrice du quartier indique que «la villa La Concorde constitue un potentiel pour des équipements publics et/ou de quartier»;
- que, en juillet 2009, les habitants sont informés que le Conseil administratif se laisse six mois pour trouver une affectation rentable à ce bâtiment;
- que quinze mois plus tard cette maison est toujours désespérément inoccupée;
- que, suite aux réflexions menées lors de l’atelier-forum du 5 septembre 2009 «Imaginons la maison de notre quartier», les habitants prennent acte de la valeur et des contraintes patrimoniales du bâtiment;
- que dorénavant la demande des habitants concernant la villa La Concorde n’est pas qu’elle soit mise à leur disposition, mais que son affectation soit ouverte sur le quartier, concrétisant ainsi la centralité préconisée dans l’image directrice,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de trouver une affection à la villa La Concorde de façon à sauvegarder ce patrimoine, en tenant compte de l’intérêt financier de la Ville et des besoins exprimés par la population du quartier;
- à cette fin, d’organiser un appel à projet associant les habitants du quartier.

Historique

La villa La Concorde est un vieux serpent de mer de la Ville de Genève. C’est en effet en 1982 que les habitants du quartier prennent pour la première fois contact avec les autorités afin d’envisager de transformer la villa La Concorde en maison de quartier. En 1998, se crée officiellement l’Association des habitants du quartier de la Concorde (AHQC) pour demander la réalisation d’une maison de quartier, d’une crèche ou d’une école dans la maison de La Concorde. Cette demande est appuyée par une motion, la motion M-326 «Un lieu pour les habitants du quartier de la Concorde», qui est votée la même année. La rénovation de cette demeure, terminée en 2000, a été réalisée sans projet d’affectation. Durant dix ans, l’affectation de cette maison, largement sous-occupée, fait l’objet de multiples demandes des habitants.

En parallèle, la Ville de Genève achète, en 2003, la ferme de Menut-Pellet, située juste en face, mais sur le territoire de la Ville de Vernier.

S’engagent alors des négociations avec la commune de Vernier, pour partager les frais de rénovation et d’exploitation d’une éventuelle maison de quartier. Les discussions échouent, Vernier étant disposée à participer au fonctionnement

Motion: une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier

mais ne souhaitant pas participer au réaménagement de la ferme qui, au final, ne lui appartiendra pas. Durant dix ans, rien ne bouge du côté de la Ville de Genève, Vernier pour sa part développa sa propre maison de quartier pour les Libellules, située de l'autre côté de l'avenue de l'Ain.

En 2007, un processus participatif est engagé pour un écoquartier sur le périmètre de la Concorde situé à cheval sur les deux communes entre les avenues de l'Ain, d'Aire et les voies CFF.

Ce processus, dirigé par l'Etat et les deux communes concernées, et chapeauté par un comité de pilotage, adopte une image directrice. Le processus est d'ailleurs primé par l'Unesco. Cette image directrice du quartier indique que «la villa La Concorde constitue un potentiel pour des équipements publics et/ou de quartier».

Quelques mois plus tard, une séance est organisée dans le cadre du processus participatif par le Forum Saint-Jean et les réflexions menées à cette occasion permettent de jeter les bases d'un projet socioculturel pour le quartier. Une quarantaine de personnes se réunissent et travaillent ensemble le temps d'une demi-journée.

Ne voyant rien venir du côté de la Ville de Genève, la majorité des partis représentés au Conseil municipal (Verts, PS, PDC, UDC, Solidarités) dépose une motion, la M-938 «Pour une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier» en septembre 2010. Malheureusement, cette motion est restée une année bloquée dans l'ordre du jour du Conseil municipal, contretemps manifestement fatal à la suite du processus.

En effet, en juillet 2011, en pleine période de vacances, le Conseil administratif de la Ville de Genève prend la décision, jamais évoquée jusqu'alors, d'attribuer la villa La Concorde au Service des pompes funèbres. Décision qui fut condamnée, sur le fond mais surtout sur la forme, par les habitants et relayée lors d'une interpellation urgente déposée le 13 septembre 2011.

La motion est finalement renvoyée en commission le 22 novembre 2011. Ce n'est qu'en mai 2012 que cette motion est finalement traitée en commission.

Séance du 2 mai 2012*Audition des motionnaires*

Les motionnaires regrettent le temps qu'il a fallu pour traiter cet objet, car désormais les invites de celui-ci sont bien plus difficiles à mettre en œuvre. La logique aurait voulu que cette motion soit traitée en même temps que la proposition PR-893, ce qui aurait permis à la commission d'avoir une vue d'ensemble sur la situation.

Motion: une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier

Le commissaire UDC étant étonné du retard pris dans le traitement de cette motion, les auteurs de celle-ci en refont l'historique.

Un conseiller municipal MCG s'inquiète de l'objectif actuel de cette motion et du sens qu'il y aurait à y donner suite, maintenant que les pompes funèbres y sont installées. Un motionnaire propose tout de même d'entendre les habitants du quartier par respect pour l'engagement citoyen dont ils ont fait preuve et d'aviser par la suite.

Le Parti socialiste ne pense pas que cela soit utile, les associations ayant été entendues lors du traitement de la proposition PR-893 et tout y a été dit.

Pour le PLR, la villa La Concorde a été affectée aux services de la Ville et les habitants pourront vraisemblablement disposer de la ferme Menut-Pellet. De plus, il signale que la commission n'a pas reçu de demande d'audition de la part des habitants. Il votera donc contre cette audition.

Le PDC convient que la motion est relativement obsolète, mais étant attaché à l'écoute des habitants, il estime légitime d'entendre leur avis sur la manière dont ils ont été traités par les autorités.

La demande d'audition des habitants du quartier de La Concorde est approuvée par 8 oui (1 EàG, 2 Ve, 1 DC, 2 UDC, 2 MCG) contre 3 non (LR) et 3 abstentions (S).

Séance du 30 mai 2012*Audition de l'Association des habitants du quartier de La Concorde (AHQC)*

Les auditionnés jugent la situation paradoxale, car l'association est auditionnée alors que la question de l'affectation de la villa La Concorde a été résolue en faveur du Service des pompes funèbres. Compte tenu des discussions autour de cet objet depuis quinze ans, c'est peu dire que les habitants se sentent mis de côté, voire bafoués.

Ils s'interrogent sur le sens du processus démocratique qui avait été mis en place par les autorités municipales dans le quartier de La Concorde et s'étonnent encore de ce qui s'est passé avec la villa, alors que les habitants s'étaient exprimés et qu'ils étaient soutenus par une motion signée par des élus de plusieurs partis.

Ils se demandent de quelle manière il faut procéder pour que les habitants de la Ville soient entendus des magistrats et pensent que ce dossier remet en question le sens des processus participatifs.

Ils confirment toutefois que l'association reste attachée à l'idée d'un appel à projets pour la villa La Concorde, tout en soulignant que les projets présentés

Motion: une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier

doivent répondre aux besoins du quartier et prendre en compte l'intérêt financier de la Ville.

Suite à une question d'une commissaire EàG, l'association annonce qu'elle a pu rencontrer, peu avant Noël, les magistrats Esther Alder et Rémy Pagani au cours d'une séance publique. Les habitants y ont exprimé leur tristesse et leur colère de n'avoir été ni consultés ni informés sur l'affectation de la villa, et les magistrats ont fait des excuses publiques. Par la suite, ils ont aussi été reçus par M^{me} Alder. Les habitants ont alors insisté pour que le dossier de la ferme Menut-Pellet avance rapidement. Ce qui a été le cas jusqu'ici, puisque le crédit d'étude a été voté. Par contre, si cette réalisation devait à nouveau prendre du retard, ils seraient, encore une fois, extrêmement déçus, surtout qu'ils se sont évertués à en faire baisser la facture.

Discussion et vote

Une commissaire EàG regrette que le président EàG de la commission n'ait pas fait étudier la motion M-938 par la commission simultanément à la proposition PR-893 sur la ferme Menut-Pellet, même si les conseillers municipaux n'ont pas la compétence de décider de l'affectation d'un bâtiment municipal. Elle jette néanmoins la pierre au Conseil administratif sur la manière dont il a traité le dossier de la villa La Concorde et les habitants de ce quartier. Elle votera favorablement la motion M-938.

Les Verts voteront également le renvoi de la motion M-938 au Conseil administratif. Ils trouvent désolante l'incapacité dont fait preuve le Conseil administratif de monter des projets en concertation avec les usagers des équipements publics municipaux. Ils observent, en effet, que le Conseil administratif a impliqué les habitants de la Concorde dans un processus participatif mais qu'il a pris une tout autre décision par la suite, sans même en avertir les intéressés. Ils doutent de la pertinence d'avoir déplacé les pompes funèbres aux confins de la commune et s'interrogent sur le dépôt d'une motion pour demander le déménagement du Service des pompes funèbres dans le quartier de l'hôpital cantonal, dans un immeuble administratif et de logement qui reste à créer, à la place des baraquements appartenant à la commune, situés sur le boulevard de la Cluse, à côté du dépôt des Montreurs d'images.

Le PDC annonce qu'il votera favorablement la motion M-938.

Les commissaires PLR annoncent qu'ils refuseront la motion M-938. En effet, les besoins en locaux des habitants du quartier ne sont pas en accord avec l'intérêt financier de la Ville. La villa est trop chère pour y réaliser un projet de quartier. Par ailleurs, ils estiment que le Conseil administratif et l'administra-

tion municipale doivent encore beaucoup apprendre pour mener des processus de concertation. Pour le surplus, la rénovation de la ferme Menut-Pellet devant être réalisée bientôt, les habitants obtiendront satisfaction et leur demande deviendra alors sans objet.

L'UDC informe qu'elle votera favorablement la motion M-938, en ayant à l'esprit la situation à la date du dépôt de la motion, soit le 15 septembre 2010.

Le Parti socialiste votera favorablement la motion M-938. Il comprend le sentiment exprimé par les habitants au sujet du processus participatif et estime que le Conseil administratif ne peut pas impliquer les habitants dans un tel processus pour ensuite passer outre.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la motion M-938. Celle-ci est adoptée par 10 oui (2 EàG, 2 Vè, 3 S, 1 DC, 1 UDC, 1 MCG) contre 2 non (LR) et 2 abstentions (1 MCG, 1 LR).

Le président. Le président de la commission et le rapporteur ne siègent plus ici... Je donne la parole à M^{me} Pérez. (*Brouhaha.*)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Merci, Mesdames et Messieurs, de m'accorder deux secondes d'attention... Je serai brève, c'est une motion totalement obsolète, puisqu'elle date de 2010.

Je pense cependant qu'il est bon d'entendre ce qui va suivre parce que les besoins du quartier, eux, n'ont pas changé. Cette motion a été déposée par M. Buschbeck qui habite ce quartier-là. J'y suis allée il y a peu de temps pour bien comprendre ce dont il parlait à l'époque lorsqu'il évoquait les besoins criants en infrastructures pour les jeunes, pour les habitants. Je suis allée me promener dans le quartier pas plus tard qu'aujourd'hui. Je suis allée voir la villa La Concorde qu'on a achevé de rénover en 2008, je crois, et qui est occupée aujourd'hui par le Service des pompes funèbres.

Les habitants du quartier ont fait leur première demande par rapport à ce bâtiment en 1982 parce qu'ils n'avaient pas de lieu où se réunir, parce qu'il n'y avait pas d'infrastructures pour les enfants du quartier, parce qu'il n'y avait simplement pas de maison de quartier. La maison de quartier de Saint-Jean est assez loin, en effet, et ils avaient approché la Ville de Genève en ce sens.

En 2011 sauf erreur, fraîchement élue, M^{me} Alder a pris la décision d'affecter cette villa La Concorde au Service des pompes funèbres. Je crois que c'est une expérience positive par ailleurs. Cela n'a toutefois absolument pas résolu le problème des habitants. Il y a des besoins criants, des besoins qui ne cesseront

Motion: une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier

d'augmenter, puisque ce quartier est en train de se densifier. Il comporte par exemple un immeuble de l'Hospice général où sont logés notamment des requérants. La population augmente.

Depuis 2011, ce quartier a un droit d'accès à la villa Croissant. Là je me tourne et vers M^{me} Alder et vers M. Pagani, qui avaient déposé en même temps sauf erreur, lorsqu'on avait étudié cette motion, un crédit d'étude en lien avec la ferme Menut-Pellet, puisque les habitants, après avoir été échaudés avec la villa La Concorde, avaient jeté leur dévolu sur ce qui n'est pas vraiment une ruine, disons une ferme en fort mauvais état. Je crois même qu'elle est occupée aujourd'hui. Ils ont donc collaboré avec insistance avec la Ville de Genève pour qu'on y fasse des travaux, pour qu'on offre une maison de quartier à ce quartier très dense.

Je suis allée aujourd'hui à la villa Croissant, je me tourne vers le Conseil administratif. Je regarde M. Pagani, je regarde M^{me} Alder. C'est honteux... J'espère que M. Pagani déposera le crédit de construction pour la ferme Menut-Pellet, mais j'invite tous les gens qui devront l'étudier et qui seraient tentés de refuser cette proposition à aller voir la villa Croissant. Elle a été déblayée par les gens qui travaillent là-bas, les éducateurs. Ça sent l'urine de chat. Ils ne peuvent utiliser que le rez-de-chaussée. Il y a des fils qui traînent partout. C'est une situation qui dure depuis de nombreuses années.

Je pense qu'il faut maintenant de toute urgence – et je me tourne vers le Conseil administratif – mettre les travaux de la ferme Menut-Pellet en haut de la pile, et ne pas mettre d'autres dossiers en priorité. Ce dossier-là est prioritaire. Il y a des besoins dans le quartier. Il y a des enfants, il y a de nouveaux arrivants, il y a des réfugiés. Il faut faire quelque chose non seulement pour les réfugiés – Monsieur Sormanni, je vous vois narquois... Il faut faire quelque chose pour tout le quartier tout simplement parce qu'il n'y a pas d'endroits où les gens puissent se réunir, faire des activités avec une vie de quartier normale.

Que dire de plus sur cette motion? Ça n'a plus beaucoup d'importance. Je sais qu'elle était très importante pour M. Buschbeck, qui est un vieil habitant du quartier. Cette motion n'a plus aucune importance. C'est la suite qui est importante.

Le président. Merci. Le bureau a décidé de clore la liste. Le dernier intervenant sera M. Daniel Sormanni. (*Brouhaha.*)

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. J'interviens au nom du groupe socialiste sur cette motion concernant le quartier de la Concorde, qui est situé au-dessus de Saint-Jean mais toujours dans le périmètre de la zone 1203. Avec les autres partis à l'origine de ce texte, les Verts et le Parti démocrate-

chrétien – nous étions en 2010 –, nous avons demandé que la villa La Concorde soit ouverte sur le quartier. Dans le sillage de longs débats, de longues discussions avec les habitants, ce bâtiment avait finalement, de manière assez abrupte, été attribué par le Conseil administratif au Service des pompes funèbres. Cela a été mis en évidence par notre collègue Maria Pérez. Elle est à présent dans le quartier, elle le découvre, ce qui est une excellente chose.

Cette décision a été assez mal vécue à l'époque parce que le Conseil administratif a coupé court à toutes les discussions qui avaient lieu. Sur la forme, les auteurs de cette motion souhaitaient donc condamner la manière avec laquelle les habitants avaient été baladés. En termes matériels, il faut constater aujourd'hui, près de six ans plus tard, alors que le rapport est dans notre ordre du jour depuis près de deux ans, qu'il n'y a toujours pas de solution.

Il demeure nécessaire d'envoyer un signal politique autour de la méthode pour que le Conseil administratif travaille désormais de manière participative et ouverte – c'était l'esprit des motionnaires. C'est pourquoi, pour faire coller sur le fond la réalité de ce texte et de ce rapport approuvé en commission, nous avons déposé l'amendement suivant. Je vous le présente en deux mots:

Projet d'amendement

Remplacer les invites par:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, suite à l'abandon du projet élaboré avec les habitants à la villa La Concorde, d'aboutir, en partenariat étroit avec les acteurs du quartier, dans le dossier de mise à disposition et de rénovation de la ferme Menut-Pellet ou d'un autre lieu qui réponde aux besoins.»

Cet amendement ne vise à rien d'autre que de rappeler, d'une part, l'importance de la méthode participative, que de demander sur le fond au Conseil administratif, d'autre part, que le dossier de la rénovation de la ferme Menut-Pellet aboutisse en lien avec les acteurs du quartier. Par gain de paix, nous avons même élargi la demande à d'autres lieux, puisqu'il nous a paru raisonnable, étant donné qu'il y a eu jusqu'ici tellement de mauvaises surprises dans ce dossier, d'ouvrir au maximum, au-delà de la méthode, l'enjeu principal, afin que le quartier de la Concorde puisse réellement avoir un espace de quartier digne de ce nom et digne du développement de ce quartier.

M. Guy Dossan (LR). Beaucoup de choses ont déjà été dites. Le Parti libéral-radical refusera cette motion comme il l'a fait en commission, car il est évident qu'elle est obsolète. On peut évidemment se poser quelques questions. Si le magis-

Motion: une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier

trat qui a dévolu un beau matin cette villa La Concorde aux services municipaux avait été de droite, mon Dieu, cela aurait été un scandale... Dans le cas présent, dans la mesure où le Conseil administratif émane, mon Dieu, de vos bords, on n'a pas vu de scandale dans les journaux. On a vu quelques textes, mais on n'a pas beaucoup vu ce Conseil municipal bouger, demander l'urgence. C'est très curieux comment on arrive à passer outre quand les décisions viennent d'une part ou de l'autre...

Nous comprenons bien qu'il y a un problème, un besoin dans ce quartier. Mais, Mesdames et Messieurs, il faudrait peut-être se poser une question! Pensez-vous vraiment que mettre des maisons de quartier ou ce type d'activités dans des bâtiments qui sont classés à l'inventaire ou classés tout court soit vraiment une bonne idée? Lorsqu'on a parlé de la ferme Menut-Pellet – ça fait déjà un certain temps que je sévis dans cette enceinte... – tout le monde a dit: «Êtes-vous sûrs que c'est vraiment ce qu'il faut? Ça va coûter une fortune.» Eh bien c'est ça, M. Pagni fait ce qu'il peut, mais il est confronté à des tas de problèmes parce que c'est un bâtiment classé.

On a vu ce qu'a coûté la villa La Concorde, une fois que les squatters en étaient sortis. Elle est superbe. Je ne sais pas si elle est à l'inventaire ou si elle est classée, c'est en tout cas un objet patrimonial. On voulait mettre une crèche au départ. Ce n'était pas fait pour y mettre une crèche. C'est une villa qui a été construite à l'époque pour y vivre. Ce ne sont pas des bâtiments et des pièces architecturales qui sont faits pour le type d'activités qu'on veut y mettre.

Mesdames et Messieurs, on doit chercher du logement, on doit chercher des locaux pour nos services municipaux, on doit chercher des locaux pour toutes sortes d'activités. On a entendu ce soir qu'on chercherait des locaux pour y mettre de pauvres gens, je suis d'accord. A un moment donné, il faudra faire des choix. Je comprends que le quartier ait des besoins, mais là, on va très rapidement se retrouver devant de gros problèmes. J'entends M^{me} Pérez dire que ce quartier est une priorité, que ce quartier a des besoins. Mais je suppose, Madame Pérez, que ce n'est pas le seul quartier qui ait des besoins... Pourquoi celui-ci serait-il prioritaire sur les autres? Peut-être parce que vous habitez pas loin... Mais c'est autre chose. Toujours est-il qu'on se retrouve à chaque fois devant un nombre de problèmes à résoudre et qu'on est incapables de faire des choix.

A un moment donné, il faudra qu'on choisisse problème par problème. Dans le cas présent, je pense que le Conseil administratif a bien fait les choses, car il a utilisé cette maison, qu'on ne pouvait utiliser pour des activités disons d'animation – c'est tout ce que je trouve comme mot –, pour y mettre des bureaux. Certes, on a peut-être dépensé une quinzaine de millions à l'époque. C'est peut-être beaucoup pour y mettre des bureaux de l'administration municipale. Cela étant, quand on regarde cette villa, on se dit qu'elle revit, même si les Pompes

funèbres sont dedans... Au moins elle est utilisée. On a au moins dépensé de l'argent en la rénovant comme elle en avait besoin. Je pense cependant que là nous avons un problème. Ces deux objets patrimoniaux qu'on voulait garder pour en faire des maisons de quartier ne satisfont pas pour cette affectation. Il faudra y réfléchir pour les prochaines occasions, sinon nous devons avoir le même genre de discussion.

Le président. Le dernier intervenant est M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Effectivement, ce débat est récurrent dans ce quartier que j'habite depuis presque toujours. Je me souviens bien du moment où cette villa La Concorde a été rénovée. C'était du temps de M. Tornare. Les habitants l'avaient réclamée, mais M. Tornare voulait y mettre des organisations non gouvernementales (ONG). Ça n'a pas marché. Résultat des courses, au début de la législature précédente, M^{me} Alder y a mis le Service des pompes funèbres! Alors c'est un bel euphémisme, Monsieur Dossan – vous transmettez, Monsieur le président –, que de dire que cette villa revit avec les croque-morts qu'il y a dedans... Enfin bon, ça c'est pour le fun!

Cela dit, il faut faire un trait sur cette villa La Concorde. Elle ne sera pas pour les habitants. Quant au projet de la ferme Menut-Pellet, il est très compliqué parce que c'est un bâtiment protégé. Le premier projet coûtait tellement cher qu'il a été retoqué. On m'a dit il y a déjà un moment que le nouveau projet était en route dans les services municipaux et que les utilisateurs avaient élaboré une ébauche de projet. J'entendrais volontiers M. Pagani pour qu'il nous dise où on en est.

Alors on peut effectivement se demander pourquoi ce quartier plutôt qu'un autre. Eh bien, ce quartier est prétérité depuis de très nombreuses années. Il mériterait d'avoir son espace de quartier. Les coûts doivent évidemment être raisonnables, pas comme ce qui avait été prévu à l'époque. Le montant dépassait sauf erreur les 20 millions de francs. C'était évidemment totalement déraisonnable.

Où en est-on aujourd'hui? C'est peut-être ça finalement qui est important. Et dans quel délai peut-on espérer voir une proposition devant ce Conseil municipal? Ça fait longtemps, effectivement, qu'on attend dans ce quartier un local pour y développer des activités de quartier.

M^{me} Esther Alder, maire. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, on ne va pas refaire le passé. C'est vrai qu'à l'époque où le Conseil administratif avait affecté la villa La Concorde au Service des pompes

Motion: une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier

funèbres il y avait déjà eu toute une discussion dans ce délibératif. Aujourd'hui, après quasiment cinq années d'exploitation par le Service des pompes funèbres, on se rend compte que c'est une bonne solution pour les familles qui sont victimes d'un deuil, puisqu'elles sont accueillies dans des conditions tout à fait favorables pour qui se trouve dans cette situation, et également pour le personnel. Je pense donc qu'on n'a plus à discuter de ce sujet. L'insertion des collaboratrices et collaborateurs du Service des pompes funèbres dans le quartier s'est finalement bien faite; nous organisons différentes manifestations où le public est invité. Et puis on va aboutir avec la mise à disposition de la ferme Menut-Pellet, qui est un lieu tout à fait adéquat pour les activités d'une maison de quartier. Je laisserai mon collègue Rémy Pagani développer ce point.

S'agissant de la villa Croissant, je voudrais rappeler que c'est la Ville de Vernier qui a mis cette villa à la disposition de l'Association des habitants du quartier de la Concorde. Effectivement, elle est dans un état assez déplorable. Elle sera d'ailleurs détruite assez rapidement dans le cadre de la réalisation du plan directeur de quartier. Nous essayons justement, au Service de la jeunesse, de concert évidemment avec la Ville de Vernier, de travailler pour trouver des solutions en attendant que la ferme Menut-Pellet se réalise. J'espère que le Conseil municipal acceptera rapidement ce projet le moment venu pour que l'on puisse doter ce quartier d'une maison de quartier à la hauteur des besoins, et Dieu sait s'ils sont importants.

Je suis d'accord avec M. Dossan qu'il y a d'autres quartiers qui souffrent d'un manque d'espaces pour la vie collective. Nous veillons à doter chaque quartier des infrastructures nécessaires. Ça fait aussi partie de l'égalité d'équipement sur le territoire de la Ville de Genève. Je cède la parole à M. Pagani, qui va vous parler de la ferme Menut-Pellet.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je sais que tout le monde est fatigué après ses deux jours de séance plénière. Toujours est-il qu'il faut préciser un certain nombre de choses. Monsieur Dossan, pour une fois, je suis entièrement d'accord avec ce que vous avez décrit. Notre municipalité a hérité d'un certain nombre de biens qu'il faut gérer malgré le fait qu'on change leur affectation. On se retrouve aujourd'hui à construire un centre de loisirs avec tout ce que cela veut dire dans une ferme qui n'a pas été conçue pour cela, et cette problématique se conjugue à plusieurs endroits. C'est effectivement un problème.

On a résolu le problème de la villa La Concorde, et je pense que c'est une bonne solution car, comme vous l'avez relevé, la villa La Concorde était destinée à des bureaux et a été rénovée dans ce sens. Une ONG a occupé ces locaux au départ avec une quinzaine de postes de travail puis les employés municipaux ont

Motion: une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier

investi ce lieu. Toujours est-il qu'il y a toujours un fort besoin pour un centre de loisirs. On peut remercier au passage les parents bénévoles qui ont porté à bout de bras cette volonté du quartier d'avoir un espace dédié à un centre de quartier, un centre intergénérationnel comme on le dit aujourd'hui.

Si on en vient à la ferme Menut-Pellet, nous avons eu un premier projet qui prévoyait tout ce dont on avait besoin, puis on s'est bien rendu compte que ça n'irait pas. La plus grande salle de cette ferme ne pouvait contenir tous les programmes que les habitants souhaitaient. On a donc dû enlever passablement de choses. On a essayé de faire une salle à l'extérieur. On est arrivé à des prix qui dépassaient en tout cas les normes usuelles.

Fort des discussions que nous avons eues à la commission des travaux et des constructions, je me suis dit qu'il était intéressant de faire une expérience. Je vous la présenterai avant l'été, à savoir le premier crédit que j'avais l'intention de vous présenter et un deuxième crédit où figurent des économies substantielles mais qui ont pour effet évidemment de couper dans le programme qui nous a été imposé – enfin demandé... – puisque nous sommes, je le rappelle, prestataire de services pour M^{me} Esther Alder, pour les services de M^{me} Esther Alder. Une série de demandes ont été faites pour cette ferme Menut-Pellet et nous devons les satisfaire.

Je donne juste une anecdote. Nous avons essayé de diminuer l'épaisseur de l'isolation que l'Office cantonal de l'énergie nous imposait. On est dans une ferme, Monsieur Dossan. Il y a des murs de 1 m, je le dis de tête, et on voulait nous faire rajouter 40 cm. On est retournés à l'Office cantonal de l'énergie. On a négocié, négocié... Mais on n'a pas pu. En plus, cette économie qu'on nous proposait avec 5 cm en moins, puisqu'on se bat à ce niveau-là, n'était pas vraiment imposante. On a essayé de faire d'autres économies. Nous vous les présenterons, Mesdames et Messieurs, et vous aurez le choix, lorsque ce dossier reviendra de la commission des travaux et des constructions, entre l'option pleine si j'ose dire et l'option économique. Malgré les circonstances, j'espère que vous choisirez l'option pleine parce que c'est celle qui satisfait les besoins exprimés par la population.

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'espère pouvoir vous présenter ce projet avant l'été, en tout cas avant la fin de l'année. Nous aurons, je l'espère, un projet de ferme Menut... En fait, M. Pellet n'a jamais habité dans cette ferme. Je ne comprends pas pourquoi on l'appelle la ferme Menut-Pellet. C'est la famille Menut qui en était propriétaire, qui l'a vendue à la Ville de Genève. Je vous remercie de votre attention.

Mis aux voix, l'amendement de M. Carasso est accepté par 46 oui contre 20 non.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 47 oui contre 19 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, suite à l'abandon du projet élaboré avec les habitants à la villa La Concorde, d'aboutir, en partenariat étroit avec les acteurs du quartier, dans le dossier de mise à disposition et rénovation de la ferme Menut-Pellet ou d'un autre lieu qui réponde aux besoins.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

6. Propositions des conseillers municipaux.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Rémy Burri, vice-président.)

Le président. Nous avons reçu la résolution et la motion suivantes:

- R-195, de *M. Pascal Holenweg*: «Pour une exhortation sans indigence ni indifférence»;
- M-1220, de *M^{mes} et MM. Joris Vaucher, Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Simon Gaberell, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez, Jean Rossiaud et Marie-Pierre Theubet*: «Favorisons le développement des vélotaxis à Genève».

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-447, de *M. Sylvain Thévoz*: «Le food truck est-il un restaurant ambulant comme un autre?»;
- QE-448, de *M. Sylvain Thévoz*: «Violences policières: M. Guillaume Barazzone peut-il sortir du déni?»;
- QE-449, de *M. Adrien Genecand*: «Projet scientifique et culturel du Musée d'art et d'histoire, décembre 2015 et après?»;
- QE-450, de *M. Simon Gaberell*: «Promotion du vélo en Ville de Genève».

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	6546
2. Communications du Conseil administratif	6546
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6546
4.a) Résolution du 5 avril 2016 de M ^{me} et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Tobias Schnebli, Marie-Pierre Theubet, Olivier Gurtner, Emmanuel Deonna et Pierre Gauthier: «Pour que Genève soit toujours ville de refuge» (R-194)	6546
4.b) Motion du 7 octobre 2015 de M ^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Vera Figurek, Pierre Gauthier, Maria Pérez, Stéphane Guex et Gazi Sahin: «Augmenter les capacités d'accueil face aux drames des réfugiés» (M-1195)	6547
4.c) Motion du 14 mars 2016 de M ^{mes} et MM. Emmanuel Deonna, Martine Sumi, Olivier Gurtner, Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Jennifer Conti, Alfonso Gomez, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Gazi Sahin, Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Marie-Pierre Theubet, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat et Sami Gashi: «Pour une pratique humaine du droit d'asile et le retour d'Amanuel G.» (M-1218)	6548
5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 15 septembre 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Grégoire Carasso, Alexandre Wisard, Pascal Rubeli, M ^{mes} Salika Wenger, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Marie Chappuis et Alexandra Rys: «Pour une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier» (M-938 A)	6581
6. Propositions des conseillers municipaux	6593
7. Interpellations	6593
6. Questions écrites	6594

Le mémorialiste:
Ramzi Touma